

ALLONS-Y

Revue académique des enfants, la paix et la sécurité

Volume 6 | Mars 2022 | Édition française



INSTITUT
DALLAIRE



ENFANTS
PAIX
SÉCURITÉ



DALHOUSIE
UNIVERSITY

Allons-y

Revue académique des enfants, la paix et la sécurité

Volume 6 | Mars 2022

ISSN

ISSN 2563-4542 (Imprimé)

ISSN 2563-4550 (En ligne)

Rédacteurs Catherine Baillie Abidi et Dustin Johnson

Collaborateurs Catherine Baillie Abidi, Laura Cleave, Virginia Gamba, Abdikarim Hassan, Dustin Johnson, Adrienne Lapar, Achaleke Christian Leke, Myrah Oloo, Munyayiwashé Shumba et Annelies Verstichel

Conception et production Megan Churney et Erin Lee

Photo de la première de couverture Shawn Mwenje

Photo de la quatrième de couverture Jessica Wiebe

Éditions L'institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité

Université Dalhousie

Halifax, Nouvelle-Écosse

Les membres de l'équipe rédactionnelle tiennent à remercier le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité de son financement à l'appui de ce numéro, ainsi que les membres du comité de lecture pour leur contribution essentielle à ce numéro d'Allons-y.

Les points de vue, opinions et analyses exprimés dans ce volume sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de l'Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité, de l'Université Dalhousie ou des employeurs respectifs des auteurs.

© 2022 l'Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité. Distribué sous une licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)



Cette publication peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.dallaireinstitute.org/publications/

Pour plus d'informations, veuillez contacter dustin@dallaireinstitute.org or catherine@dallaireinstitute.org

À PROPOS DES ILLUSTRATIONS DE LA COUVERTURE

« *Un chemin traîtreusement tracé* »

Dans cette œuvre, j'ai voulu confronter le conflit entre l'optimisme de l'enfance et la déprivation générée par les conditions de guerre. L'enfant dans le cadre regarde l'horizon avec l'espoir d'une éducation et la nostalgie de l'innocence de l'enfance, tout en portant des armes - en se méfiant des dangers qui peuvent l'attendre. L'image de l'AK-47 chargé, logé contre les livres d'école dans le sac de l'enfant, amplifie l'absurdité des priorités concurrentes auxquelles un enfant doit faire face dans des endroits où la guerre fait rage. En accord avec cette situation absurde, j'ai intitulé mon œuvre « *Un chemin traîtreusement tracé* » pour affirmer que ce destin est attribué de l'extérieur. Ce faisant, j'espère rappeler à tous les pouvoirs en place leur responsabilité envers ces enfants innocents et les inciter à prendre des mesures honnêtes et urgentes pour remédier à cette crise.

À PROPOS DE L'ARTISTE

Shawn Mwenje est un artiste visuel basé à Nairobi, au Kenya. Une grande partie de son art présente une vision contemporaine de l'expérience africaine noire, tout en intégrant des thèmes plus larges capturés avec emphase par le biais du portrait. Bien qu'il partage une affinité avec la peinture à l'huile, il cherche toujours à expérimenter en profondeur, tant au niveau du sujet que du support. Shawn crée beaucoup d'œuvres d'art sous le nom de Chezachora (CZ), un mélange de deux mots swahili signifiant respectivement jouer et dessiner. Ce nom incarne l'énergie qui sous-tend son travail, car il embrasse l'esprit de la création libre, ludique et spontanée.

Parallèlement à son activité d'artiste, Shawn est actuellement inscrit à l'université de Cambridge où il étudie l'architecture. Il s'efforce de transmettre la même authenticité et la même conscience africaines à travers la conception de l'environnement bâti.

*Cette publication a été rendue possible grâce au financement
du gouvernement du Canada*



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

UN ONU

PEACEKEEPING
Conférence Ministeriel

MAINTIEN DE LA PAIX
Réunion des ministres de la Défense

#PeaceConf17

#ConfPaix17



Légende de la photo : Lancement des Principes de Vancouver lors de la Réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Vancouver, au Canada, le 15 novembre 2017

Photo : L'institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité

TABLE DES MATIÈRES

- 05 À propos de l'Institut Dallaire
- 07 À propos d'Allons-y: Journal of Children, Peace and Security
- 08 Lettre des rédacteurs en chef par Dustin Johnson et Catherine Baillie Abidi
- 10 Avant-propos de Virginia Gamba

COMMENTAIRE

- 14 *Célébration des 25 ans du mandat de l'ONU sur les enfants et les conflits armés: Quel chemin avons-nous parcouru, et où allons-nous maintenant?* par Adrienne Lapar

ARTICLE DE RECHERCHE

- 28 *Comprendre le recrutement pérenne d'enfants soldats en République démocratique du Congo* par Munyayiwashe Shumba
- 42 *La présidence belge du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (2019-2020)* par Annelies Verstichel

COMMENTAIRE

- 66 *Réflexion sur les 25 ans du programme sur les enfants et les conflits armés* par Laura Cleave, Abdikarim Hassan, Myrah Oloo, et Achaleke Christian Leke.



Photo: Josh Boyter

À PROPOS DE L'INSTITUT DALLAIRE

L'Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité a été fondé par le général Roméo Dallaire en 2007. L'Université Dalhousie, située à Halifax, en Nouvelle-Écosse, abrite l'Institut depuis 2010. Le général Dallaire a été confronté pour la première fois au problème des enfants soldats en tant que commandant de la force de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pendant le génocide de 1994. À cette époque, le général Dallaire s'est rendu compte que lui et ses troupes étaient mal préparés à les affronter. S'inspirant de cette expérience, l'Institut Dallaire a été créé en partant du principe que la prévention de la violence à l'encontre des enfants nécessite une double approche, qui consiste à donner la priorité à la protection des enfants et à comprendre les impacts opérationnels importants sur les acteurs du secteur de la sécurité.

Par le biais de la formation des universitaires et des praticiens, de la recherche interdisciplinaire et appliquée, et de l'engagement communautaire, l'Institut Dallaire propose des stratégies innovantes pour prévenir le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés et la violence. De manière unique, l'Institut Dallaire travaille directement avec le secteur de la sécurité pour mettre en œuvre cette stratégie de prévention. L'Institut Dallaire a quinze ans d'expérience de travail direct avec les acteurs de la sécurité, y compris l'armée, la police, les services de renseignement et les services correctionnels, afin de renforcer les capacités opérationnelles, stratégiques et tactiques pour empêcher le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés et la violence.

L'Institut Dallaire fait progresser la compréhension des contextes fragiles qui menacent les enfants, augmentent leur vulnérabilité à la violence extrême et à l'insécurité, et diminuent leur capacité d'influencer positivement le changement. Ces défis perpétuent les cycles d'inégalité et de violence qui se poursuivent sur plusieurs générations. Grâce à ce travail, nous espérons construire une approche plus holistique, orientée vers la prévention, de la question des enfants soldats, qui complète les efforts actuels tout en apportant des solutions innovantes, avec la vision ultime de construire un monde où les enfants sont au cœur de la paix et de la sécurité.



*Caption: Lgénéral Roméo Dallaire, Rwanda, 1994.
Utilisé avec l'autorisation du Bureau national des conférenciers.*

À PROPOS D'ALLONS-Y : JOURNAL OF CHILDREN, PEACE AND SECURITY

En janvier 1994, le général Dallaire, alors commandant de la force de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), a envoyé une télécopie au siège des Nations Unies à New York pour avertir de l'imminence du génocide. Il a signé le fax avec la ligne « peux ce que veux. Allons-y » - « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. Allons-y. » À l'époque, il n'y avait pas de volonté au sein de la communauté internationale, avec des résultats mortels pour près d'un million de Rwandais.

Depuis lors, le général Dallaire a travaillé sans relâche pour faire en sorte qu'il y ait à la fois une volonté et un moyen de prévenir les atrocités de masse à l'avenir. Cependant, pour être efficace, l'action doit s'appuyer sur la compréhension, ce qui a conduit le général Dallaire à se concentrer sur la prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants dans la violence armée. La création et l'adoption des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats en 2017, contribuent à orienter et à stimuler l'action de la communauté internationale pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans la violence armée, en veillant à ce que les acteurs du secteur de la sécurité soient formés et préparés à prévenir le recrutement. Pour ce faire, il faut tirer des enseignements des expériences et partager les connaissances sur tous les aspects de la formation, de l'éducation, de la recherche et de la prévention dans ce domaine.

Publiée depuis 2016, la revue *Allons-y* de l'Institut Dallaire se concentre désormais sur le soutien à la mise en œuvre des Principes de Vancouver. Depuis le volume 4 (2020), la revue se concentre sur les commentaires, les recherches évaluées par les pairs et les articles politiques qui se concentrent sur tous les aspects de la mise en œuvre des Principes de Vancouver. Les articles fournissent des conseils, des recommandations politiques et de nouvelles connaissances pour soutenir le travail de la communauté internationale visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans la violence armée.

LETTRE DES RÉDACTEURS EN CHEF

Dustin Johnson et Catherine Baillie Abidi, PhD

Co-rédacteurs en chef

Ce sixième volume d'*Allons-y : Journal of Children Peace and Security* se concentre sur la mise en œuvre des Principes de Vancouver à la lumière des succès, des leçons apprises et des défis des vingt-cinq dernières années du programme Enfants et conflits armés (CAAC). Le volume a commencé son voyage en 2021, année qui a représenté un certain nombre d'étapes importantes pour les enfants, la paix et la sécurité. Il y a eu le 25^e anniversaire de l'établissement du programme CAAC avec la résolution 51/77 de l'Assemblée générale (1996). C'était également le 20^e anniversaire de la résolution 1379 du Conseil de sécurité (2001) qui a demandé pour la première fois au Secrétaire général de publier une liste des parties à un conflit qui recrutent et utilisent des enfants soldats. Enfin, 2021 était l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants.

Comme le notent plusieurs des auteurs de ce volume, de grands progrès ont été réalisés au cours des 25 dernières années. Il y a eu notamment des progrès dans la reconnaissance des préjudices spécifiques auxquels les enfants sont confrontés pendant les conflits armés et dans le système international visant à les prévenir et à les réparer. Il s'agit notamment de l'adoption d'un traité spécifique sur l'implication des enfants dans les conflits armés, de la création du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant et de l'inclusion de mandats de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les États, les Nations Unies et la société civile disposent désormais de nombreux outils pour mieux protéger les enfants. Des outils notamment pour prévenir leur recrutement et leur utilisation comme soldats, tels que les principes de Vancouver, la déclaration sur la sécurité dans les écoles et les principes de Paris. Cette période a également été marquée par une intensification de la recherche sur les expériences des enfants pendant les conflits armés et sur les moyens de mieux les protéger. Les recherches couvrent un large éventail de disciplines, allant de l'histoire au travail social en passant par les relations internationales.

Dans le même temps, les vingt-cinq dernières années ont vu l'émergence ou le retour de dynamiques de conflit qui exposent davantage les enfants à la violence et rendent leur protection encore plus difficile. L'invasion russe de l'Ukraine est le dernier exemple en date du mépris des enfants pendant la guerre. Pendant ce temps, les conflits existants au Yémen, au Sud-Soudan, au Mozambique et ailleurs continuent d'impliquer des enfants à la fois comme auteurs et comme victimes de violences. Les enfants sont également confrontés à de nombreux défis, notamment les difficultés à obtenir des réponses multilatérales efficaces de la part de l'ONU en raison de la politique des grandes puissances et des défis posés au système international. Sans compter le caractère insoluble des conflits civils de longue date qui touchent des centaines de millions d'enfants, et les changements dans les conflits armés tels que l'ampleur de la violence par le crime organisé, l'éclatement des groupes armés et l'utilisation de tactiques terroristes, et les nouveaux développements dans la cyberguerre et les armes autonomes. Le soutien aux droits fondamentaux et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des enfants font cruellement défaut et ne sont pas à la hauteur des défis du monde actuel. Nous espérons que ces réflexions sur le rôle des jeunes, de l'ONU, de la société civile et des gouvernements engagés dans l'avancement du programme des CAAC dans le prochain quart de siècle pourront contribuer à encourager de nouvelles réflexions, stratégies et relations afin d'accroître la place des enfants dans l'agenda de la paix et de la sécurité et de faire avancer la cause de la paix dans le monde.

AVANT

Ensemble et en avant : Exécuter le mandat des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés

Par Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés

Il y a vingt-cinq ans, en décembre 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies prenait la décision extraordinaire de créer un mandat pour protéger les enfants des ravages de la guerre et adoptait la résolution 51/77.¹

La création du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (CAAC) a été une action sans précédent, porteuse d'espoir pour des millions d'enfants vivant dans des situations de conflit. Elle a également préparé le terrain pour des décennies d'engagements et d'actions au cours desquelles les États membres, les Nations Unies et les organisations de la société civile ont renforcé la protection des enfants touchés par la guerre.

Le mandat a évolué au fil des ans - et évolue encore - permettant à mon Bureau de mieux répondre aux besoins et aux droits des enfants dans les conflits armés. Une étape importante a été franchie lorsque, en 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa première résolution sur les enfants dans les conflits armés,² reconnaissant son impact sur la paix et la sécurité. Le Conseil a également identifié et condamné six violations graves affectant les enfants en temps de conflit : le recrutement ou l'utilisation d'enfants comme soldats; le meurtre et la mutilation d'enfants; le viol et d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants; l'enlèvement d'enfants; les attaques contre des écoles ou des hôpitaux; et le refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire.

1 Assemblée générale des Nations Unies (1997). Résolution 51/77 (A/RES/51/77). <https://undocs.org/A/RES/51/77>

2 Conseil de sécurité des Nations Unies (1999). Résolution 1261 (1999) (S/RES/1261). <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1261>

Par l'intermédiaire de mon bureau, les Nations Unies surveillent ces violations, identifient les auteurs et s'engagent auprès des parties au conflit à élaborer des plans d'action et d'autres formes d'engagement visant à mettre fin à ces crimes et à les prévenir.

Le mandat des CAAC est celui d'un engagement concret et pratique entre les Nations Unies et les parties inscrites sur la liste. Alors que trop de violations à l'encontre des enfants sont constatées chaque année, encore plus d'enfants peuvent éviter ce destin tragique, grâce à notre travail commun pour les protéger.

Vingt-cinq ans d'actions et d'engagements se sont traduits par des progrès tangibles pour les enfants touchés par les conflits : plus de 170 000 enfants ont été libérés de groupes armés et de forces armées à la suite du plaidoyer des Nations Unies. Treize (13) résolutions et de multiples déclarations présidentielles sur les enfants et les conflits armés ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Des centaines d'engagements ont été pris par les parties au conflit pour mettre fin aux violations graves contre les enfants et les prévenir, y compris 37 plans d'action, dont 20 sont actuellement en cours de mise en œuvre. En outre, la communauté internationale a soutenu le mandat à travers une série d'initiatives qui agissent comme de puissants outils de prévention : les Principes de Paris, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver, entre autres.

En janvier 2022, alors que nous commémorions le 25^e anniversaire du mandat des enfants et conflits armés, mon Bureau a lancé une étude sur son évolution au cours de la période 1996-2021.³ En examinant toutes les réalisations importantes qui ont été faites, et en identifiant les défis qui ont eu un impact sur la mise en œuvre du mandat, l'étude offre une vision approfondie de 25 ans de travail pour les enfants touchés par les conflits. L'étude présente en outre les possibilités d'améliorer la protection des enfants à court et à long terme; car l'anniversaire du mandat est avant tout l'occasion de regarder vers l'avenir et d'imaginer des actions stratégiques pour inspirer le futur que nous souhaitons pour le mandat.

Alors, que voulons-nous pour le mandat dans les années à venir? Permettez-moi de partager quelques idées qui ont émergé du processus consultatif entrepris pour le développement de l'étude.

Le mandat sur les enfants et les conflits armés a toujours été fondé sur des **partenariats**, et notre plaidoyer commun et nos activités de sensibilisation peuvent être renforcés en consolidant ces alliances solides. Une **collaboration renforcée entre tous les partenaires**, y compris les États membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile,

3 Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés (2022). Étude sur l'évolution du mandat "Enfants et conflits armés" 1996-2021. New York : Nations Unies. <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/01/Study-on-the-evolution-of-the-Children-and-Armed-Conflict-mandate-1996-2021.pdf>

les universités, les Groupes d'amis des enfants et les conflits armés, ainsi que les médias, peut amplifier nos efforts de plaidoyer dans les années à venir.

Le renforcement de l'accent mis sur la **prévention** devrait également être une priorité, comme le prévoient les deux dernières résolutions CAAC du Conseil de sécurité (en 2018 et 2021). L'engagement proactif avec les parties au conflit, en travaillant avec les Groupes de travail nationaux sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR) et d'autres systèmes d'alerte précoce dans des situations qui ne figurent pas à l'ordre du jour des enfants et des conflits armés, peut être décisif pour **empêcher que de graves violations à l'encontre des enfants** ne se produisent en premier lieu. En ce sens, s'assurer que les crises émergentes sont ajoutées rapidement comme des situations préoccupantes pourrait permettre au mandat des CAAC de jouer un rôle d'alerte précoce.

Enfin, il est de la plus haute importance non seulement de maintenir, mais aussi de **renforcer les capacités de protection de l'enfance** dans les missions et les équipes de pays des Nations Unies. Notre travail n'est possible que grâce au personnel entièrement dévoué à la protection de l'enfance sur le terrain. La pandémie de COVID-19 a également montré que le renforcement des capacités de protection de l'enfance devrait également inclure **la mise à profit de la technologie numérique**. Ces outils pourraient nous aider à améliorer l'analyse des données, ainsi que les initiatives de réintégration et l'inclusion d'éléments de protection de l'enfance dans les processus de paix et les efforts de médiation.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des recommandations que nous pourrions envisager dans les 25 prochaines années pour mieux protéger les enfants touchés par les conflits. Et de nombreuses questions demeurent, pour lesquelles j'espère que nous pourrions travailler ensemble et explorer les réponses possibles. *Comment pouvons-nous construire de meilleures coalitions de champions de la protection de l'enfance? Comment le mandat des CAAC peut-il influencer les perceptions culturelles et sociales pour changer les comportements en faveur de la protection des enfants? Comment pouvons-nous nous assurer que le mandat et ses outils restent pertinents et à jour dans la dynamique évolutive des conflits armés? Comment pouvons-nous faire en sorte que les communautés soient plus résilientes face aux violations graves?*

L'Institut Dallaire a été un partenaire important du bureau des CAAC dans le passé et j'espère qu'il pourra continuer à faire la lumière sur ces questions importantes.

Il est de notre responsabilité, en tant que communauté mondiale, de proposer des solutions innovantes pour améliorer la protection et le bien-être des enfants touchés par les conflits dans les années à venir afin de mettre fin aux violations graves une fois pour toutes. Faisons-le ensemble.

CÉLÉBRATION DES 25 ANS DU MANDAT DE L'ONU SUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS : QUEL CHEMIN AVONS-NOUS PARCOURU, ET OÙ ALLONS-NOUS MAINTENANT?

Adrienne Lapar^o

● *Watchlist on Children and Armed Conflict*

INTRODUCTION

Il y a vingt-cinq ans, la communauté internationale a lancé un appel urgent à la protection des enfants touchés par les conflits armés. Horrifiée par les conclusions de l'étude historique de Graça Machel sur les impacts de la guerre sur les enfants, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le mandat Enfants et conflits armés (CAAC) en décembre 1996.¹

Depuis lors, le programme CAAC s'est développé et est devenu l'une des initiatives multilatérales les plus importantes, les plus dynamiques et les plus largement soutenues au sein du système des Nations Unies. Il fournit aux décideurs politiques internationaux un ensemble unique d'outils pour promouvoir la protection des enfants dans la guerre et s'attaquer aux violations graves de leurs droits. Même dans le monde actuel, de plus en plus divisé, les décideurs peuvent se rallier à l'idée qu'aucun enfant ne devrait souffrir des horreurs de la guerre.

Malgré les progrès réalisés, les enfants continuent d'être confrontés aux effets dévastateurs des conflits armés. En 2020, l'ONU a recensé près de 24 000 violations graves à l'encontre des enfants.² Plus d'enfants vivent dans des zones de conflit que jamais auparavant au cours des deux décennies précédentes.³ Dans le même temps, l'expansion rapide de la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale menace de bouleverser les lois et les normes établies pour protéger les droits des enfants. La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé la vulnérabilité des enfants aux violations de leurs droits et à d'autres formes d'exploitation et d'abus.

Ce commentaire réfléchit aux progrès réalisés au cours des 25 dernières années, aux lacunes et aux défis qui subsistent, ainsi qu'aux nouvelles préoccupations concernant les enfants dans la guerre. Il fournit également des recommandations pour les années à venir.

PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS DANS LA GUERRE

Au cours des 25 dernières années, le mandat des CAAC de l'ONU a permis de réaliser des progrès considérables pour améliorer la situation des enfants touchés par la guerre et assurer la protection de leurs droits. Le mandat est dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire

1 *Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 51/77, Les droits de l'enfant, A/RES/51/77 (20 Février 1997)*, <https://undocs.org/a/res/51/77>.

2 *Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, A/75/873-S/2021/437 (6 Mai 2021)*, <https://undocs.org/s/2021/437>.

3 *Kristen Kamøy, Pia Podieh, et Keyan Salarkia, Stop the War on Children (Arrêtez la guerre contre les enfants) : A Crisis of Recruitment (London) (Une crise de recrutement (Londres) : Save the Children (Sauvez les enfants), Novembre 2021)*, 3, <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/SWOC-5-5th-pp.pdf>.

général pour les enfants et les conflits armés (RSSG-CAAC). Il joue un rôle essentiel en portant les préoccupations des enfants à l'attention des décideurs de haut niveau et en influençant les gouvernements et les groupes armés non étatiques afin qu'ils prennent des mesures concrètes pour mettre fin aux violations graves et les prévenir. Le RSSG-CAAC utilise une variété d'outils pour influencer le changement, notamment en préparant le rapport annuel du Secrétaire général et d'autres rapports périodiques sur les CAAC. Il soutient la signature et la mise en œuvre de plans d'action pour mettre fin aux violations graves et les prévenir. Il effectue des visites sur le terrain pour faire progresser l'engagement avec les parties belligérantes pour la protection des enfants. Enfin, il publie des déclarations publiques sur les préoccupations émergentes (souvent en collaboration avec d'autres mandats thématiques, tels que ceux sur la violence sexuelle dans les conflits et la violence contre les enfants).

Les États membres des Nations Unies jouent un rôle clé dans le soutien à la mise en œuvre du mandat. Depuis 1999, le Conseil de sécurité a adopté 13 résolutions thématiques sur les enfants et les conflits armés.⁴ Le Groupe des amis des enfants et des conflits armés — une coalition informelle de plus de 45 États membres, présidée par le Canada - soutient également le programme grâce au plaidoyer collectif. Au fil des ans, des groupes nationaux et régionaux des Amis des CAAC se sont formés pour soutenir les efforts locaux visant à protéger les enfants des fléaux de la guerre.

L'adoption en 2005 de la résolution 1612 du Conseil de sécurité, établissant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) de l'ONU, constitue peut-être la plus grande avancée du programme des CAAC. Mécanisme mondial unique de collecte de renseignements opportuns, objectifs, exacts et fiables sur les violations graves contre les enfants dans les conflits armés,⁵ le MRM alimente en données les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Il fournit également au Conseil de sécurité une base de données probantes pour déterminer les mesures à prendre face aux violations. Bien que le MRM ne saisisse qu'une fraction de toutes les violations commises en raison de sa norme de vérification rigoureuse et des défis en matière de logistique, d'accès et de ressources, il dresse un portrait représentatif de la situation globale et joue un rôle essentiel pour mettre fin aux violations graves contre les enfants.

La résolution 1612 a également créé le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (SCWG-CAAC). Organe subsidiaire chargé d'examiner les rapports par

4 *En 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1261, plaçant les enfants et les conflits armés à son ordre du jour comme une question de paix et de sécurité internationales. Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1261 (1999), S/RES/1261 (30 août 1999), [https://undocs.org/s/res/1261\(1999\)](https://undocs.org/s/res/1261(1999)).*

5 *Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1612 (2005), S/RES/1612 (26 juillet 2005), par. 2, [https://undocs.org/S/RES/1612\(2005\)](https://undocs.org/S/RES/1612(2005)).*

pays sur la situation des enfants dans les conflits armés, le SCWG-CAAC suit les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action. Il fait des recommandations au Conseil sur les mesures possibles pour promouvoir la protection des enfants, notamment en confiant des mandats appropriés aux missions de maintien de la paix et en adressant des communications aux parties belligérantes.⁶

Par le biais d'une série de résolutions adoptées entre 2001 et 2015, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de nommer les parties responsables de violations graves à l'encontre des enfants en les énumérant dans les annexes du rapport annuel des CAAC.⁷ L'inscription des responsables de violations dans les annexes des rapports annuels constitue un premier pas important vers la responsabilisation. De plus, elle sert de base à l'ONU pour engager les parties inscrites sur la liste à signer et à mettre en œuvre des plans d'action pour mettre fin aux violations graves et les prévenir. Les rapports annuels et le mécanisme d'inscription sur les listes ont conduit à la signature de plus de 30 plans d'action. Depuis le début du mandat, 13 parties ont pleinement respecté leurs engagements et ont ensuite été rayées de la liste.⁸ Dans d'autres contextes, la cessation des hostilités et les processus de paix qui ont suivi ont permis de mettre fin aux violations, notamment la libération d'environ 170 000 enfants des forces et groupes armés au cours des deux dernières décennies.⁹

Au fil des ans, les efforts visant à promouvoir la protection des enfants dans la guerre ont été de plus en plus intégrés dans la réponse du Conseil de sécurité aux situations de conflit armé et de reconstruction suivant le conflit. Cela s'est traduit par l'inclusion de mandats de protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. De

6 Ibid., par. 8.

7 *Initialement, il s'agissait de dresser la liste des parties qui recrutait ou utilisaient des enfants. Cependant, les « éléments déclencheurs » de cette liste ont depuis été étendus à d'autres violations graves, à savoir les meurtres et les mutilations, les viols et autres formes de violence sexuelle, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, et les enlèvements.*

8 *Il s'agit notamment de : l'Armée nationale tchadienne (ANT); les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN); le Front de libération du Grand Ouest (FLGO); le Mouvement ivoirien de libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (MILOC); l'Alliance patriotique de l'ethnie Wè (APWé); l'Union patriotique de résistance du Grand Ouest (UPRGO); les Forces armées congolaises (FARDC) pour le recrutement et l'utilisation d'enfants; le Parti communiste unifié du Népal maoïste (UCPN-M); le Civilian Joint Task Force (Groupe de travail conjoint civil) (CJTF); le Front islamique de libération Moro (MILF); le Tamil Makkal Viduthalaï Pulikāl (TMVP); les forces de sécurité du gouvernement soudanais, y compris les Forces armées soudanaises, les Forces de défense populaires et les Forces de police soudanaises; et les Forces de défense populaires du peuple ougandais (UPDF). Remarque : Au moment de la rédaction de ce rapport, les FARDC restent sur la liste des auteurs de viols et d'autres formes de violence sexuelle contre les enfants.*

9 Virginia Gamba, "Translating Hope into Action (Traduire l'espoir en action) : 25 Years of Protecting Children from the Impact of Conflict (25 ans de protection des enfants contre l'impact des conflits)" (New York : Nations Unies, 11 décembre 2021), <https://www.un.org/en-chronicle/translating-hope-action-25-years-protecting-children-impact-conflict>.

même que, dans des cas limités, par l'application de sanctions et d'autres mesures ciblées à l'encontre d'individus ou de parties responsables de violations graves à l'encontre d'enfants.

Au-delà du cadre juridique du Conseil de sécurité, le programme des CAAC a également contribué à un consensus international croissant sur le fait que les enfants ne doivent pas être utilisés dans les hostilités. La majorité des États membres de l'ONU - 172 à l'heure où nous écrivons ces lignes - ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC). En 2020, la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants, qui interdit le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés, a été universellement ratifiée.¹⁰

Les États membres ont pris des engagements supplémentaires et volontaires pour promouvoir la protection des enfants en temps de guerre. Adoptés en 2007, les Principes de Paris et les lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés énoncent un ensemble de directives détaillées visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, et à promouvoir la libération et la réintégration des personnes concernées.¹¹ Les décideurs internationaux ont également reconnu le lien intrinsèque entre l'accès des enfants à une éducation universelle et inclusive et la paix et le développement durables à long terme, à travers l'adoption en 2015 de la Déclaration sur la sécurité des écoles, un engagement politique volontaire visant à protéger les élèves, les enseignants et les écoles contre les attaques. Les gouvernements ont en outre cherché à combler le fossé entre les efforts humanitaires et la réponse du secteur de la sécurité par l'adoption en 2017 des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, qui visent à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants pendant toutes les phases du conflit.¹²

10 *International Labour Organization, "ILO Child Labour Convention achieves universal ratification" (Geneva : (Organisation internationale du travail, « La Convention de l'OIT sur le travail des enfants atteint la ratification universelle » (Genève :) International Labour Organization, 4 August 2020) (Organisation internationale du travail, 4 août 2020), https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_749858/lang--en/index.htm.*

11 *United Nations Children's Fund (UNICEF), The Paris Principles (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Les Principes de Paris) : Principles and Guidelines on Children Associated with Armed Forces or Armed Groups, February 2007 (Principes et directives concernant les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, février 2007), <https://www.unicef.org/mali/media/1561/file/ParisPrinciples.pdf>.*

12 *Global Affairs Canada, The Vancouver Principles on Peacekeeping and the Prevention of the Recruitment and Use of Child Soldiers (Ottawa : Global Affairs Canada, 15 November 2017) (Affaires mondiales Canada, 15 novembre 2017), https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes-english.pdf.*

Aujourd'hui, ces trois ensembles d'engagements politiques volontaires sont désormais compris comme un « paquet » pour la protection efficace des enfants dans la guerre. Plus de 100 gouvernements ont approuvé chaque série d'engagements et intégré les directives correspondantes dans leurs doctrines nationales et leurs formations militaires.

LACUNES DANS LA RÉPONSE ET PRÉOCCUPATIONS ÉMERGENTES

Malgré ces progrès, les enfants continuent d'être touchés par les conflits dans le monde entier. Les lacunes dans la réponse, notamment le manque de ressources suffisantes pour faire face à l'ampleur du problème, et les préoccupations nouvelles et émergentes concernant les enfants dans la guerre constituent des obstacles importants à la protection de cette population hautement vulnérable.

Bien que la collecte de données sur les violations graves par l'ONU se soit considérablement améliorée au fil des ans, la désagrégation des données par sexe, âge et handicap reste limitée, en raison du manque de capacités, des contraintes d'accès, de l'insécurité et de la sous-déclaration.¹³ En outre, il existe toujours un décalage entre les données et les efforts visant à établir des systèmes d'alerte précoce efficaces, à prévenir les violations et à désamorcer les conflits.

Les conseillers à la protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel dans la résolution des problèmes liés à la protection de l'enfance. Ils l'accomplissent en surveillant et en signalant les violations, en négociant la libération des enfants des forces et groupes armés, et en engageant les parties belligérantes à signer et à mettre en œuvre des plans d'action. Pourtant, les coupes budgétaires et la rationalisation des mandats de l'ONU ont réduit les ressources allouées à la protection de l'enfance dans les opérations de paix. Cela limite donc la capacité de l'ONU à mettre en œuvre efficacement le programme CAAC. Il en va de même dans les contextes de retrait ou de transition des missions.

Au-delà du maintien de la paix et des missions politiques spéciales, la protection de l'enfance en tant que secteur humanitaire reste chroniquement sous-financée.¹⁴ Les programmes de réintégration des enfants sont particulièrement sous-financés, le financement de la

13 *Le viol et les autres formes de violence sexuelle sont particulièrement peu signalés, en raison de la peur des représailles, de l'intimidation, de la stigmatisation, de la honte, des pressions sociales, du manque d'accès aux services d'intervention et du manque de confiance dans le système judiciaire.*

14 *Selon une analyse de 19 plans d'intervention humanitaire et de plans d'intervention en faveur des réfugiés en 2020, seuls 47 % des besoins en matière de protection des enfants ont été financés, contre 67 % pour l'ensemble des secteurs. Voir : Margot Thierry, Alvild Strømme, and Katharine Williamson, Still Unprotected (Toujours sans protection) : Humanitarian Funding for Child Protection (Geneva : (Le financement humanitaire de la protection de l'enfance (Genève :) The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action et al., December 2020), https://alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/stc_still_unprotected_repport_high.pdf?file=1&type=node&id=40960.*

réintégration ayant en fait diminué entre 2006 et 2016, malgré la prolifération des conflits dans le monde.¹⁵ Sans le soutien nécessaire à la réintégration, les enfants affectés sont confrontés à des risques accrus de rejet de leur communauté, de stigmatisation, de réenrôlement par les parties belligérentes et d'autres formes d'exploitation et d'abus.

Outre les lacunes en matière de financement et de ressources, les efforts visant à politiser le programme des CAAC compromettent sa mise en œuvre effective. La liste des auteurs de violations graves contre les enfants dans les annexes des rapports annuels du Secrétaire général sert de première étape importante pour la responsabilisation et l'incitation des parties fautives à changer de comportement. Pourtant, au cours des dernières années, il y a eu des disparités persistantes entre les données vérifiées par le MRM dans le récit du rapport annuel et les auteurs énumérés dans ses annexes.¹⁶ En outre, des parties ont été retirées des annexes¹⁷ sans avoir pleinement satisfait aux critères de radiation existants.¹⁸ L'absence d'une application cohérente et transparente des normes remet en question l'impartialité et la crédibilité du système et incite les auteurs de violations à faire de la politique, plutôt que d'entreprendre des efforts de bonne foi pour remédier aux violations.¹⁹

15 *War Child UK, "Closing the Funding Gap for the Reintegration of Children Associated with Armed Forces and Groups," September 2018*

16 *Pour plus de détails, y compris des exemples spécifiques aux pays, voir : Groupe de personnes éminentes, Keeping the Promise (Respecter la promesse) : Un examen indépendant de la liste annuelle de l'ONU des auteurs de violations graves contre les enfants, 2010 à 2020 (New York : Watchlist on Children and Armed Conflict, March 2021), <https://watchlist.org/wp-content/uploads/eminent-persons-group-report-final.pdf>.*

17 *Par exemple, la coalition dirigée par les Saoudiens et les Émiriens a été retirée des annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les CAAC en 2018 pour des attaques contre des écoles et des hôpitaux au Yémen. Pourtant l'ONU a vérifié la responsabilité de la coalition dans 24 de ces attaques au cours de la période considérée. En 2020, la coalition a été rayée de la liste pour avoir tué et mutilé des enfants, alors qu'elle était responsable d'au moins 222 décès d'enfants en 2019 et 194 en 2020. La Tatmadaw a également été retirée de la liste en 2020 pour le recrutement et l'utilisation d'enfants, bien qu'elle ait recruté et utilisé au moins 205 enfants pendant la période considérée ; elle a été réinscrite en 2021, après que l'ONU a vérifié 726 cas de recrutement et d'utilisation en 2020.*

18 *Dans son rapport annuel de 2010 au Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, le Secrétaire général a défini les critères permettant aux parties à un conflit d'être rayées des annexes de ses rapports annuels (voir par. 178-180). Dans le cadre du processus de radiation, une partie inscrite sur la liste - qu'il s'agisse d'un acteur étatique ou d'un acteur non étatique - est tenue « d'entamer un dialogue avec l'Organisation des Nations Unies afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action concret, assorti d'un calendrier, visant à faire cesser et à prévenir les violations graves » pour lesquelles elle figure sur la liste. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, par 178-179, <https://undocs.org/A/64/742>.*

19 *Groupe de personnes éminentes, Keeping the Promise (Respecter la promesse) : Un examen indépendant de la liste annuelle de l'ONU des auteurs de violations graves contre les enfants, 2010 à 2020 (New York : Watchlist on Children and Armed Conflict, March 2021), <https://watchlist.org/wp-content/uploads/eminent-persons-group-report-final.pdf>.*

Le programme de lutte contre le terrorisme, qui ne cesse de se développer, pose de sérieux problèmes pour la protection des enfants dans les conflits armés, car il manque trop souvent de garanties adéquates pour les droits des enfants et sape les lois et normes existantes pour leur protection.²⁰ Les gouvernements traitent de plus en plus les enfants prétendument associés à des groupes armés, en particulier ceux désignés comme terroristes, comme des criminels et des menaces pour la sécurité nationale, plutôt que comme des victimes de violations graves du droit international ayant droit à des protections spéciales. En outre, les mesures antiterroristes, les sanctions et les clauses de conditionnalité des donateurs menacent la neutralité des acteurs humanitaires et l'accès des enfants à une aide vitale.²¹

Dans au moins 20 pays touchés par des conflits, des enfants ont été détenus pour leur association présumée avec des parties adverses au conflit.²² Souvent, ces enfants sont privés de liberté dans des conditions déplorable, où ils peuvent être soumis à la torture et à d'autres formes de traitements cruels, dégradants ou inhumains.²³ Dans le cas des enfants des soi-disant « combattants terroristes étrangers », de nombreux pays d'origine ont refusé de rapatrier leurs ressortissants, y compris des enfants, au motif qu'ils nourrissent des idéologies extrémistes ou constituent une menace pour la sécurité²⁴. Nombre de ces enfants ont passé des années à croupir dans des camps de déplacés surpeuplés et des centres de détention de facto, avec un accès limité aux services de base. Les enfants en détention sont susceptibles d'être stigmatisés, de voir leur éducation et leur développement social perturbés et d'être séparés de leur communauté, ce qui compromet leur réintégration dans la société.²⁵

20 *Pour plus d'informations, voir : Mathilde Bienvenu, Countering Terrorism and Violent Extremism (Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent) : The Erosion of Children's Rights in Armed Conflict (L'érosion des droits de l'enfant dans les conflits armés) (New York : Watchlist on Children and Armed Conflict, January 2020), https://watchlist.org/wp-content/uploads/watchlist-policy-note-jan2020_lr.pdf.*

21 Ibid.

22 *Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, A/75/873-S/2021/437 (6 Mai 2021), <https://undocs.org/s/2021/437>.*

23 *Jo Becker, Extreme Measures (Mesures extrêmes) : Abuses against Children Detained as National Security Threats (Abus contre les enfants détenus en tant que menaces pour la sécurité nationale) (New York : Human Rights Watch, July 2016), https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/crd_detained0716web_1.pdf; Manfred Nowak, The United Nations Global Study on Children Deprived of Liberty (New York: United Nations, November 2019), pp. 597, 599-601.*

24 *Mathilde Bienvenu, Countering Terrorism and Violent Extremism (Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent) : The Erosion of Children's Rights in Armed Conflict (L'érosion des droits de l'enfant dans les conflits armés) (New York : Watchlist on Children and Armed Conflict, January 2020), https://watchlist.org/wp-content/uploads/watchlist-policy-note-jan2020_lr.pdf.*

25 *Voir : Neuchâtel Memorandum on Good Practices for Juvenile Justice in a Counterterrorism Context (Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques en matière de justice juvénile dans un contexte de lutte contre le terrorisme) (New York : Global Counterterrorism Forum, 2015), Good Practice 8, <https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/2016%20and%20before/Neuch%C3%A2tel%20Memorandum%20on%20Juvenile%20Justice%20ENG.pdf?ver=2020-01-13-153528-460>.*

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le 25^e anniversaire du mandat des CAAC devrait être l'occasion non seulement de célébrer les progrès accomplis, mais aussi de réfléchir aux lacunes, aux défis et aux préoccupations émergentes et de définir des actions concrètes pour assurer la poursuite des progrès. Afin de protéger plus efficacement les enfants dans la guerre, la communauté internationale devrait : 1) faire respecter les principes fondamentaux de la protection des enfants dans les conflits armés; 2) continuer à renforcer la surveillance, la communication des informations et la réponse aux violations graves; 3) promouvoir la responsabilité pour et envers les enfants; et 4) assurer une approche holistique pour répondre aux préoccupations des CAAC.

Respecter les principes fondamentaux de la protection des enfants dans les conflits armés

Les gouvernements, les acteurs de l'ONU, la société civile et les autres parties prenantes doivent défendre et faire respecter les cadres de protection existants, notamment le droit international humanitaire, la législation sur les droits de l'homme et les normes de la justice pour mineurs. Afin de promouvoir un consensus mondial pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants à des fins militaires, les gouvernements doivent soutenir la norme « straight 18 » - qui met fin au recrutement d'enfants à toute fin militaire - . Ils devraient aussi encourager ceux qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'OPAC (Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés) à le faire sans délai. Les États membres qui n'ont pas encore souscrit aux Principes de Paris, aux Principes de Vancouver et/ou à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles doivent le faire rapidement et prendre des mesures pour intégrer les directives correspondantes dans leurs doctrines, formations et politiques militaires nationales.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et répondre aux préoccupations de sécurité nationale soient compatibles avec leurs obligations envers les enfants. Plus précisément, les lois, politiques et pratiques nationales doivent reconnaître le statut principal des enfants affectés - y compris ceux qui seraient associés à des groupes terroristes désignés - en tant que victimes, et les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme doivent donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. Conformément aux Principes de Paris, les enfants accusés de crimes violents et internationalement reconnus - au-delà de la simple association - devraient être traités conformément aux normes de la justice pour mineurs. Les États membres ayant des ressortissants étrangers accusés d'affiliation à des groupes terroristes désignés devraient faciliter, sans plus attendre, le retour de leurs ressortissants et des enfants de leurs ressortissants et fournir le soutien nécessaire, conformément aux normes internationales et en veillant à l'intérêt supérieur des enfants. Les gouvernements des pays touchés par un conflit devraient prendre des mesures pour promouvoir la protection et le bien-être des enfants, notamment en signant des protocoles de transfert rapide des enfants présumés associés aux forces et groupes armés dont ils ont la garde, ou qu'ils ont rencontrés, aux acteurs de la protection de l'enfance pour qu'ils bénéficient de services de soutien, y compris, mais sans s'y limiter, de réintégration.

Continuer à renforcer la surveillance, la communication des informations et la réponse aux violations graves

Les problèmes qui touchent les enfants dans la guerre sont complexes et multiformes, et leur résolution nécessite une expertise et une sensibilité spécialisées. Pour protéger efficacement les enfants et remédier à leurs multiples vulnérabilités, il faut améliorer la surveillance et la communication de l'information sur les violations graves et les abus connexes, notamment en ventilant les données par sexe, âge et handicap. L'amélioration de la collecte de données favorisera, à son tour, une réponse mieux informée aux violations et aux problèmes de protection associés, tels que la privation de liberté, le déplacement forcé, le mariage précoce/ forcé et le travail des enfants.

Les données sur les violations graves, y compris dans les pays qui ne figurent pas au programme des CAAC, doivent être utilisées pour informer les efforts d'alerte précoce et de prévention. Chaque fois qu'il existe des informations crédibles indiquant que des parties belligérantes commettent des violations graves à l'encontre d'enfants, le Secrétaire général devrait alerter rapidement le Conseil de sécurité en incluant ces « autres situations préoccupantes » dans le rapport annuel des CAAC.²⁶ Des initiatives telles que le projet K4P (Knowledge for Prevention) de l'Institut Dallaire devraient être utilisées pour renforcer le lien entre la surveillance, la notification et la prévention.²⁷

Dans le même temps, des ressources adéquates sont nécessaires pour mettre en œuvre efficacement le mandat des CAAC. Les États membres doivent s'assurer que les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ainsi que les autres acteurs de la protection de l'enfance, disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour surveiller, signaler et répondre efficacement aux violations graves. Il s'agit notamment de garantir des mandats de protection de l'enfance solides pour les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, de demander le déploiement en temps voulu de conseillers en protection de l'enfance dans toutes les missions concernées, et de veiller à ce que ces postes soient dotés de ressources appropriées par le biais de décisions budgétaires de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Dans toutes les stratégies de transition et de retrait, le Conseil de sécurité devrait examiner de près les préoccupations des CAAC. Il devrait aussi veiller à ce que les fonctions de protection de l'enfance soient préservées et financées de manière adéquate.

26 *Pour plus d'informations, voir : Watchlist on Children and Armed Conflict, "A Credible List" (Une liste crédible) : Recommandations pour le rapport annuel 2020 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (New York : Watchlist on Children and Armed Conflict, April 2020), p. 3, <https://watchlist.org/wp-content/uploads/watchlist-credible-list-report-2020-final.pdf>.*

27 *Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://dallaireinstitute.org/k4p/>.*

Outre les mandats et les ressources, les États membres doivent demander aux gouvernements des pays touchés par les conflits de faciliter un accès sûr, rapide et sans entrave de l'ONU aux fonctions essentielles de protection de l'enfance. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux groupes armés non étatiques aux fins du dialogue humanitaire menant à l'adoption de plans d'action, et de fournir un soutien adéquat pour la mise en œuvre rapide de ces plans.

Promouvoir la responsabilité pour et envers les enfants

La responsabilisation est essentielle pour protéger les enfants dans la guerre et mettre fin aux violations graves de leurs droits. Tenir les auteurs de ces violations pour responsables augmente le coût du non-respect du droit international, dissuade les violations futures et, par conséquent, protège mieux les enfants.

Les gouvernements doivent traduire en justice tous les auteurs de violations graves, notamment en menant rapidement des enquêtes et en engageant des poursuites pour génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres crimes flagrants perpétrés contre des enfants. En outre, ils devraient soutenir les efforts de responsabilisation nationaux et internationaux, et encourager la coopération avec les mécanismes de justice internationaux, notamment la Cour pénale internationale (CPI). Le Conseil de sécurité et le SCWG-CAAC devraient utiliser tous les outils disponibles pour promouvoir l'obligation de rendre des comptes, notamment en renforçant le recours à des mesures ciblées contre les auteurs d'actes criminels dans le cadre des régimes de sanctions existants et en explorant des options telles que le gel des avoirs et l'interdiction de voyager en l'absence de régimes de sanctions. Dans chacun de ces cas, le Conseil de sécurité doit veiller à préserver une action humanitaire de principe.

La liste des auteurs dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les CAAC reste l'un des outils les plus uniques et les plus puissants pour promouvoir la responsabilité aujourd'hui. En outre, elle ne devrait pas être sapée par des considérations politiques. Les États membres qui soutiennent le programme des CAAC devraient continuer à demander au Secrétaire général d'énumérer tous les auteurs qui le méritent dans les annexes de son rapport annuel sur les CAAC pour toutes les violations pertinentes. Les États membres devraient également continuer à demander instamment à toutes les parties inscrites sur la liste d'adopter et de mettre pleinement en œuvre des plans d'action visant à mettre fin et à prévenir les violations graves à l'encontre des enfants, ce qui constitue la voie vers la radiation de la liste.

La promotion de la responsabilité ne consiste pas seulement à traduire les auteurs en justice, mais aussi à s'assurer que les programmes et les politiques sont responsables devant les enfants qu'ils sont censés protéger. Le droit des enfants à exprimer librement leur opinion sur toutes les questions les concernant est inscrit dans le CRC (Comité sur les droits de l'enfant) et

développé dans l'Observation générale n°12.²⁸ La participation des enfants n'est pas seulement un droit, elle permet également de renforcer leur capacité à devenir des citoyens actifs, de contribuer à briser les cycles de la violence et de promouvoir une paix durable à long terme.²⁹ Les responsables politiques et les décideurs - y compris les gouvernements, les Nations Unies et la société civile - doivent promouvoir la participation des enfants aux processus de prise de décision qui les concernent. Ils doivent aussi rendre des comptes et apporter des réponses à leurs contributions, conformément à l'intérêt supérieur des enfants. Les décideurs doivent supprimer les obstacles à la participation des enfants, tels que les lois et pratiques restrictives, afin de garantir leur activité civique.

Assurer une approche holistique pour répondre aux préoccupations des CAAC

Au cours des 25 prochaines années, l'ONU, ses États membres, la société civile et d'autres parties prenantes doivent travailler ensemble pour promouvoir une réponse plus cohérente aux problèmes des CAAC afin de garantir des résultats durables et positifs pour les enfants.

Le Conseil de sécurité doit continuer à intégrer les enfants et les conflits armés dans l'ensemble de ses travaux, en abordant systématiquement les violations graves dans toutes les questions thématiques et spécifiques aux pays inscrites à son ordre du jour. Cela inclut l'autorisation et le renouvellement des mandats des missions, l'établissement ou la modification des mandats des comités de sanctions, les résolutions spécifiques aux pays et les résolutions thématiques, les déclarations présidentielles, les breffages et les consultations, et les termes de référence des missions de visite.

Les donateurs devraient accorder la priorité au financement durable et à long terme de la protection de l'enfance, y compris la réintégration, les services de soutien aux survivants de la violence sexuelle et de genre, la santé mentale et le soutien psychosocial,³⁰ et la gestion complète

28 *Convention on the Rights of the Child*, New York, 20 November 1989, <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>; *United Nations Committee on the Rights of the Child, General Comment No. 12 (2009), The right of the child to be heard*, 20 July 2009,

29 *Alessia Chiochetti, Practical Guidance for Mediators to Protect Children in Situations of Armed Conflict (Guide pratique à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé)* (New York : United Nations, February 2020), <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2020/10/Practical-guidance-for-mediators-to-protect-children-in-situations-of-armed-conflict.pdf>.

30 *Une étude réalisée en 2021 a révélé que plus de la moitié (57 %) des enfants vivant dans des pays fragiles et touchés par des conflits ont exprimé un besoin de soins de santé mentale et de soutien psychosocial en conséquence directe de la pandémie de COVID-19 et des confinements. Ce chiffre s'élève à 70 % pour les enfants réfugiés et déplacés, soit trois fois plus que les estimations antérieures au COVID. Ce résultat pourrait indiquer que 456 millions d'enfants sont actuellement susceptibles d'avoir besoin d'assistance en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans le monde. Voir : Nadine Haddad, Eamonn Hanson, and Phiona Naserian Koyiet, The Silent Pandemic (La pandémie silencieuse) : The Impact of the COVID-19 Pandemic on the Mental Health*

des cas. Les efforts de réponse doivent impliquer un large éventail de parties prenantes dans de multiples secteurs et à travers le Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDPN), afin de promouvoir une approche holistique et à long terme des problèmes de protection de l'enfant, couvrant les conflits armés et la reconstruction après le conflit.

Ces dernières années, il a été de plus en plus reconnu qu'il était urgent d'aborder les problèmes de protection de l'enfance dans toutes les phases d'un conflit.³¹ Les décideurs internationaux devraient demander l'intégration de la protection de l'enfance dans les processus de paix dès le début de toute négociation. Les gouvernements, les médiateurs et les autres parties prenantes devraient consulter étroitement et s'inspirer du Guide pratique à l'usage des médiateurs pour la protection des enfants dans les conflits armés de l'OSRSG-CAAC pour aborder les questions de protection de l'enfance dans les accords de paix et de cessez-le-feu.³² Des efforts accrus devraient être déployés pour faciliter la participation des enfants aux processus de paix, ce qui contribue à briser les cycles de la violence et à prévenir de futures violations.

Les efforts visant à protéger les enfants dans la guerre sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. Les conflits armés se poursuivent et les parties belligérantes continuent de commettre de graves violations à l'encontre des enfants, trop souvent en toute impunité. Les effets retentissants de la pandémie de COVID-19 ont encore exacerbé la vulnérabilité des enfants aux violations graves et aux autres formes d'exploitation et d'abus. Malgré ses lacunes, le programme CAAC reste l'un des programmes thématiques les plus efficaces et les plus largement soutenus. Nous devons faire tout notre possible pour utiliser efficacement les outils et les mécanismes à notre disposition pour protéger les droits des enfants et garantir un avenir pacifique où ils pourront s'épanouir.

Adrienne Lapar est la directrice de Watchlist on Children and Armed Conflict, un réseau international d'organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme qui s'efforcent de mettre fin aux violations des droits des enfants dans les conflits armés et de garantir leurs droits. Auparavant, elle a travaillé comme responsable des partenariats à Watchlist, soutenant les partenariats du réseau avec les organisations locales de la société civile en Colombie, en République démocratique du Congo et au Myanmar. Avant de rejoindre Watchlist, Adrienne a travaillé pour le HCNUR en Colombie, pour Nonviolent Peaceforce au Sud-Soudan

and Psychosocial Wellbeing of Children in Conflict-Affected Countries (*War Child Holland and World Vision International, April 2021*), https://www.wvi.org/sites/default/files/2021-04/The%20Silent%20Pandemic_final.pdf.

31 Voir, par exemple : UN Security Council, Resolution 2427, S/RES/2427 (9 July 2018), [https://undocs.org/S/RES/2427\(2018\)](https://undocs.org/S/RES/2427(2018)).

32 *Alessia Chiocchetti, Practical Guidance for Mediators to Protect Children in Situations of Armed Conflict (Directives pratiques à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé) (New York: United Nations, February 2020)*, <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2020/10/Practical-guidance-for-mediators-to-protect-children-in-situations-of-armed-conflict.pdf>.

et séparément sur la crise des migrants en Europe du Sud, pour la mission de l'ONU au Sud-Soudan, ainsi que pour Human Rights Watch à New York. Adrienne est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill. Elle parle espagnol, tchèque, slovaque et un peu français, et est basée à New York.

COMPRENDRE LE RECRUTEMENT CONTINUEL DES ENFANTS SOLDATS DANS LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Munyaiwashe Shumba^o

^o École doctorale de sciences sociales, Université de Varsovie, Pologne

RÉSUMÉ :

Le recrutement d'enfants soldats dans les conflits armés qui sévissent actuellement en République démocratique du Congo (RDC) est devenu un problème récurrent, malgré les efforts déployés par les autorités locales et les organisations internationales pour y mettre un terme. Cet article propose une analyse critique des causes profondes qui se cachent derrière le recrutement continu d'enfants comme soldats. Qui plus est en tenant compte des défis économiques auxquels fait face un pays marqué par la guerre, dépourvu d'écoles, d'installations de loisirs et de services adéquats, cette étude se propose d'établir la manière dont la mise en œuvre des Principes de Vancouver pourra connaître un succès total dans de pareilles conditions.

MOTS-CLÉS :

Enfants Soldats, Conflits Armés, Enfants, Principes de Vancouver

INTRODUCTION

La définition des enfants, et donc des enfants soldats, diffère selon les pays et les cultures. Pourtant, une grande partie des auteurs entendent par enfants soldats toutes les personnes de moins de 18 ans recrutées par les forces armées d'un pays ou par une entité non gouvernementale, même si le pays est en situation de paix.¹ Cette étude inclut dans sa définition des enfants soldats les enfants qui sont recrutés de force et ceux qui le sont volontairement, car dans les deux cas, les enfants sont exposés aux conséquences horribles du recrutement d'enfants soldats que dénonce le droit international. Cette définition correspond à la manière dont d'importants textes de droit international soulignent la nécessité de protéger les enfants contre le recrutement par des groupes armés dans les conflits armés. À titre d'exemple, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés recommande une protection spéciale des personnes de moins de 18 ans pour les empêcher de participer directement aux conflits.² Les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, sur lesquels cette étude s'appuiera pour analyser le recrutement continu d'enfants soldats en RDC, stipulent que la protection des enfants est une composante essentielle du succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies (ONU). La question des enfants soldats est examinée en relation avec tous les enfants participant à des conflits armés, quelle que soit leur fonction, comme à titre d'exemple des cuisiniers, des porteurs, des messagers, des « femmes de brousse » ou bien d'autres rôles de soutien.

Les répercussions du recrutement d'enfants soldats sont incontestables et ont été largement documentées au fil des ans. Les enfants soldats subissent souvent des violences horribles à la fois en tant que témoins et agresseurs. Les enfants soldats endurent de sévères traumatismes physiques, psychologiques et émotionnels. Ainsi, il arrive qu'ils soient arrachés à leur famille et à leurs amis, qu'ils se voient refuser l'accès à l'éducation et à d'autres occasions de développement, qu'ils soient stigmatisés ou rejetés par leur communauté et leurs pairs, et qu'ils soient privés de leurs besoins fondamentaux ainsi que de leurs droits essentiels.³ Par ailleurs, ils risquent de devenir des adultes imbus d'une culture de la violence bien ancrée dans leurs esprits. Faute de conseil et de guérison, ils sont donc susceptibles de perpétuer cette violence à l'âge adulte.⁴ Cela se traduit dans un conflit armé comme continuité. De ce

1 Volker Druba, "The Problem of Child Soldiers - International Review of Education," SpringerLink (Kluwer Academic Publishers, 2002), <https://link.springer.com/article/10.1023/A:1020309527289>,

2 Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant OHCHR (OHCHR, 2000), <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-involvement-children>.

3 Lignes directrices de mise en œuvre des Principes de Vancouver – (Gouvernement du Canada, 2019) <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2019/ldpv-20190614.pdf>

4 Roos Haer et Tobias Böhmelt, *Child Soldiers as Time Bombs? Adolescents' Participation in Rebel Groups and the Recurrence of Armed Conflict*, "European Journal of International Relations" 22, no. 2 (novembre 2015): pp. 408-436, <https://doi.org/10.1177/1354066115581910>.

fait, plusieurs traités, conventions et principes directeurs ont été adoptés par la communauté internationale pour combattre le phénomène des enfants soldats, non seulement en RDC, mais également sur toute la planète.

Parmi les principaux textes de loi et de politique internationale encadrant la lutte contre le recrutement d'enfants, citons les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant et les Principes de Paris et les lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Mais un intérêt particulier de cette étude est porté aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, qui correspondent à un ensemble de principes directeurs et/ou d'engagements politiques permettant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'assurer la protection des enfants. Ces principes, lancés en 2017, découlent de l'inquiétude suscitée par le recrutement et l'utilisation généralisés d'enfants dans des situations de conflit armé par les forces armées et les groupes armés, notamment en tant que combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles, ainsi que par d'autres violations graves à l'encontre des enfants impliqués dans des conflits armés.⁵ Cette étude examine les principes de Vancouver afin de comprendre si leur récente adoption en RDC peut générer de meilleurs résultats. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU en RDC ont échoué à mettre un terme au recrutement d'enfants soldats. Cette étude vise donc à apporter sa contribution sur la manière dont les principes susmentionnés pourront être davantage concrétisés afin de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

La RDC demeure l'un des principaux cas où les enfants sont non seulement recrutés par des groupes armés, mais également victimes d'autres violations graves des droits de l'enfant, comme des meurtres et des mutilations. Selon le rapport du Secrétaire général des Nations Unies (ONU), en 2020, lorsque l'ONU a vérifié 26 425 violations commises à l'encontre d'enfants, le recrutement et l'utilisation de 8 521 enfants par des groupes armés constituaient le plus grand nombre de violations, la RDC se classant ainsi au deuxième rang à cet égard.⁶ Si la fragilité de l'ensemble du pays est bien réelle, l'est de la RDC reste plus vulnérable et, ces dernières années, les conflits armés se sont particulièrement concentrés dans cette région. La RDC, malgré les efforts considérables déployés par les organisations internationales et régionales pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats, ne cesse d'être confrontée à ce problème qui perdure. En RDC, presque toutes les parties impliquées dans les conflits armés ont recruté, enlevé et utilisé des enfants soldats, le plus souvent directement sur la ligne de

5 Affaires mondiales Canada (Gouvernement du Canada, repéré le 1er août 2019), https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes-pledge-engageons.aspx?lang=fra.

6 Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général Nations Unies (Nations Unies, repéré le 6 mai 2021) https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2021/437&Lang=F

front.⁷ Un chiffre exact du nombre d'enfants recrutés est impossible à établir, mais selon les estimations de la mission des Nations Unies, il y aurait entre 3000 et 5000 enfants devenus combattants en moyenne chaque année.⁸ Au total, la RDC a enregistré et vérifié 6168 cas de recrutement d'enfants entre 2014 et 2017.⁹ Par ailleurs, il semblerait que dans certaines régions de la RDC, les enfants de six ans soient régulièrement recrutés et formés à tuer par les milices. On estime que, dans certaines régions du pays, les enfants de 8 à 16 ans représentent 60 % du nombre de combattants.¹⁰ Si le processus de démobilisation des enfants soldats a officiellement démarré en 2000, aucune des forces impliquées n'était véritablement engagée dans le processus au moment de son lancement et seule une petite partie des enfants soldats a été démobilisée.¹¹ Le recrutement d'enfants soldats n'a donc pas cessé avec la poursuite des combats, de sorte qu'il peut être qualifié de problème récurrent.¹²

Cette démarche a pour but d'examiner les facteurs sous-jacents ayant continuellement alimenté le recrutement forcé ou volontaire d'enfants soldats, notamment dans le contexte du conflit armé qui sévit en République démocratique du Congo (RDC). L'analyse et la discussion exposées dans cet article serviront de référence tant aux universitaires qu'aux praticiens. La prise de conscience des causes sous-jacentes du recrutement continu d'enfants soldats en RDC peut entraîner le besoin de poursuivre la recherche ou les débats en milieu universitaire, ce qui permettrait aux praticiens et aux décideurs politiques de mieux s'informer. Cet article tient compte du fait que les différents conflits comportent des contextes et des complexités différents, et que les constatations tirées de l'étude d'un cas spécifique ne peuvent être appliquées à tous les autres cas. En revanche, la RDC demeure l'un des conflits de longue durée les plus marquants à l'échelle mondiale, dont on peut toujours tirer des enseignements. Les discussions sur la meilleure façon de faire appliquer les Principes de Vancouver afin de répondre de manière efficace au recrutement continu d'enfants soldats revêtent également un grand intérêt. Dans ce contexte, la mission de l'ONU en RDC, ainsi

7 "Child Soldiers Global Report 2004 - Congo, Democratic Republic of the," Refworld, 2004, <https://www.refworld.org/docid/49880668c.html>.

8 France 24, "DR Congo's Former Child Soldiers Face Tough Return to Civilian Life," France 24 (France 24, 28 octobre 2021), <https://www.france24.com/en/live-news/20211028-dr-congo-s-former-child-soldiers-face-tough-return-to-civilian-life>.

9 "Working Group on Children and Armed Conflict," Nations Unies (Nations Unies, repéré en janvier 2019), https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2019/12/190128_monusco_our_strength_is_in_our_youth_child_recruitment_and_use_by_armed_groups_in_the_drc_2014-2017_final_english_0.pdf.

10 *Ibid*, p. 50.

11 "Child Soldiers Global Report 2004 - Congo, Democratic Republic of the," Refworld, 2004, <https://www.refworld.org/docid/49880668c.html>.

12 Jesutimelehin Akamo, "The Democratic Republic of Congo (DRC) Conflict Insights," ed. Mesfin Gebremichael and Cynthia Happi, Africa Portal (Institute For Peace And Security Studies, April 2021), <https://media.africaportal.org/documents/DRC-Conflict-Insights-23042021.pdf>.

que les efforts déployés par d'autres organisations nationales, régionales et internationales, ont déjà tenté de limiter le recrutement continuels d'enfants soldats, mais sans grand succès.

MÉTHODOLOGIE

Cet article découle d'une méthodologie de recherche secondaire sans que le chercheur ne soit directement impliqué dans le processus de collecte des données, mais qu'il pu exploiter pour en tirer des conclusions. La recherche secondaire, aussi appelée recherche documentaire, consiste à synthétiser des données existantes provenant d'Internet, de revues à comité de lecture, de manuels scolaires, d'archives gouvernementales, etc. Les données analysées dans le cadre d'une recherche secondaire sont généralement obtenues par quelqu'un d'autre dans un autre contexte de recherche primaire. Grâce à ces données disponibles, les chercheurs, dont le temps et les ressources sont limités, peuvent profiter d'une telle option viable.¹³ Les principaux avantages associés à la recherche secondaire sont en outre la rentabilité et la commodité qu'elle procure.¹⁴ Pour cette recherche, il a fallu consulter des articles de journaux, des rapports de gouvernements et d'organisations internationales, mais également des documents de politique générale émanant des institutions concernées. Ces dernières ont été jugées comme suffisantes en raison de leur crédibilité.

EXPLICATION DU RECRUTEMENT CONTINUEL D'ENFANTS SOLDATS EN RDC

On invoque largement la pauvreté, qui est manifestement l'une des principales raisons pour lesquelles les enfants se retrouvent recrutés comme enfants soldats. Or, les preuves empiriques montrent que la plupart des enfants soldats en RDC et dans le monde sont issus de milieux pauvres ou de familles désintégréés.¹⁵ Selon une tendance largement observée, les groupes armés préfèrent également cibler ces enfants issus de milieux défavorisés.¹⁶ On estime que certains enfants soldats rejoignent volontairement les groupes armés, sachant que cette

13 Melissa P Johnston, "Secondary Data Analysis: A Method of Which the Time Has Come," View of secondary data analysis: A method of which the time has come (Qualitative and Quantitative Methods in Libraries (QJML) , 2014), <http://www.qjml-journal.net/index.php/qjml/article/view/169/170>.

14 Alexander K. Smith et al., "Conducting High-Value Secondary Dataset Analysis: An Introductory Guide and Resources," *Journal of General Internal Medicine* 26, no. 8 (August 2011): pp. 920-929, <https://doi.org/10.1007/s11606-010-1621-5>.

15 "Child Soldiers: One of the Worst Abuses of Child Labour," Amnesty International (Amnesty International, January 1999), <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/06/ior420011999en.pdf>.

16 "Child Soldiers: One of the Worst Abuses of Child Labour," Amnesty International (Amnesty International, January 1999), <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/06/ior420011999en.pdf>.

participation « volontaire » risque de ne représenter qu'une illusion dans les situations où les forces politiques ou économiques ne laissent pas de choix à ces enfants. Par ailleurs, certains enfants sont motivés par la nécessité de se nourrir et de s'abriter, et finissent par rejoindre des groupes armés. La RDC a connu des conflits violents pendant des années et les preuves empiriques démontrent la négligence envers les enfants. Les structures sociales et familiales ont été détruites et le déplacement des enfants de leurs foyers constituait la norme.¹⁷ De surcroît, les parents encouragent parfois leurs enfants à rejoindre les groupes armés, et on estime que 35 % des enfants qui s'enrôlent comme soldats ont des parents qui y consentent.¹⁸

Entre autres raisons déjà évoquées pour justifier le recrutement d'enfants soldats, il convient de préciser que les groupes armés ont besoin d'un avantage comparatif, et que l'utilisation d'enfants dans les conflits armés est devenue une stratégie militaire en raison de leur facilité d'exploitation et du fait qu'ils constituent une main-d'œuvre peu coûteuse.¹⁹ Ils utilisent ainsi moins de ressources financières pour attirer des ressources humaines, tout en poursuivant leur objectif, ce qui leur donne un avantage comparatif dans le recrutement d'enfants. Comme ils sont jeunes d'esprit, il est particulièrement facile de leur faire subir un lavage de cerveau, car ils peuvent faire preuve d'une grande loyauté, ce que préfèrent ces groupes armés.²⁰ La documentation sur les enfants soldats en RDC en fait largement état. Les enfants peuvent parfois être témoins de brutalités commises par des groupes armés à l'encontre de membres de leur propre famille, le but étant de les inciter à rejoindre les groupes armés et à chercher à se « venger ». ²¹ En plus de servir comme combattantes ou d'offrir un rôle de soutien, les jeunes filles sont devenues un groupe vulnérable et facile à abuser sexuellement. Ces mêmes groupes armés sont parfaitement conscients du fait que les enfants ne peuvent pas prendre de décisions indépendantes, qu'ils peuvent donc être facilement terrorisés et contraints de mener n'importe quel type de vie, même particulièrement violent, tel qu'on le leur montre.²²

17 Jennifer Prashad, "Children of the Democratic Republic of the Congo," Humanium (Humanium, July 13, 2021), <https://www.humanium.org/en/democratic-republic-congo/>.

18 "Child Soldiers in the Democratic Republic of Congo," WITNESS (WITNESS, repéré le 15 août 2014), https://www.witness.org/portfolio_page/protecting-child-soldiers-democratic-republic-congo/.

19 "Child Soldiers – and Other Children Associated with Armed Forces and Groups. Policy Brief," Save the Children's Resource Centre (Save the Children, 2010), <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/1538.pdf/>.

20 *Ibid*

21 "Working Group on Children and Armed Conflict," Nations Unies (Nations Unies, repéré en janvier 2019), https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2019/12/190128_monusco_our_strength_is_in_our_youth_child_recruitment_and_use_by_armed_groups_in_the_drc_2014-2017_final_english_0.pdf.

22 Pravin H. Parekh, *Human Rights Year Book, 2010* (New Delhi: International Institute of Human Rights Society, 2010).

Il faut néanmoins noter que le conflit armé, qui constitue un véritable « mode de vie » en République démocratique du Congo, constitue la principale raison qui explique le recrutement continu des enfants soldats. Ses répercussions favorisent la vulnérabilité des enfants face aux intérêts des groupes armés. Dans bien des cas, les familles sont désintégrées à la suite d'un conflit armé qui brise le réseau de soutien social que les enfants méritent. Les conflits armés affaiblissent le système économique, accentuant de ce fait la pauvreté, notamment en RDC. Pendant un conflit armé, les institutions cessent de fonctionner et le système éducatif s'effondre. Aucun réseau social ne les protège et, par manque de soutien, d'opportunités et de perspectives d'avenir, sans compter le besoin de faire entendre leur voix, les enfants finissent par devenir des enfants soldats. Comme on vient de le voir, toutes les raisons communément citées pour le recrutement d'enfants soldats découlent de la présence d'un conflit armé. Cet article défend avec force l'idée que la prévalence des conflits armés constitue la raison principale à la base du problème récurrent des enfants soldats. Hormis le fait de créer les conditions sociales et économiques qui rendent les enfants susceptibles de devenir des enfants soldats, les conflits armés ont pour effet l'apparition de combattants avant même d'avoir un impact sur les systèmes d'un pays.

L'engagement formel du gouvernement de la RDC et de la plupart des groupes politiques armés du pays à démobiliser les enfants soldats remonte à 2001. Toutefois, la réussite n'a été que limitée, en partie à cause de la persistance du conflit.²³ Qui plus est, la recherche révèle le manque de volonté politique des autorités du pays, comme le confirme Amnesty International, qui laisse entendre que les initiatives de démobilisation étaient de simples campagnes de relations publiques, compromises par le manque d'engagement envers le processus, par l'inexactitude des informations, par une mauvaise préparation et coordination, et enfin par la pénurie de ressources. Les autorités du pays ont ultérieurement obtenu un succès notable, comme en témoigne la fin du recrutement d'enfants dans les forces gouvernementales. La priorité porte désormais sur les groupes armés indépendants dont le recrutement d'enfants se poursuit en raison du besoin permanent généré par le conflit armé. De ce fait, dans la mesure où le manque de volonté politique a largement contribué au succès restreint de la démobilisation des enfants soldats, la « poursuite du conflit » reste la principale raison qui entrave la réussite de la démobilisation des enfants soldats. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés, sinon le recrutement d'enfants soldats constituera un problème récurrent. Comme les conflits armés sont générateurs des conditions nécessaires à l'utilisation d'enfants comme soldats, les efforts déployés pour mettre un terme à ce phénomène sans s'attaquer concrètement aux causes des conflits armés seront voués à l'échec.

23 Rachele Magloire, « RDC : Les Maï Maï et Ex-Combattants dans l'attente d'être démobilisés - Democratic Republic of the Congo », ReliefWeb (MONUC, 2004), <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-les-ma%C3%AF-ma%C3%AF-et-ex-combattants-dans-lattente-d%C3%AAtre-d%C3%A9mobilis%C3%A9s>.

Pour une meilleure compréhension du recrutement continu d'enfants soldats, simplement en raison de la prévalence des conflits armés tels que le défend résolument cet article, il convient d'examiner les causes des conflits armés. Les causes structurelles de la violence en Afrique sont complexes et spécifiques à chaque pays, quoique l'on retrouve un certain nombre de thèmes courants comme la pauvreté, la démocratisation, le type de régime, la structure d'âge de la population, la violence répétée, l'effet de mauvais voisinage et la mauvaise gouvernance.²⁴ On a accusé le processus de décolonisation désordonné comme étant la principale cause des conflits, de l'instabilité récurrente et de la mauvaise gouvernance dans des pays comme la RDC et le Burundi, en observant que dans de nombreux pays, les contradictions de l'État colonial ont été transmises aux États indépendants par un processus de décolonisation défectueux.²⁵ Les pays mentionnés ci-dessus se sont vu accorder l'indépendance à la hâte et sans préparation, ce qui explique pourquoi l'État postcolonial connaît de l'instabilité et des combats.

Par ailleurs, l'État postcolonial a hérité des systèmes coloniaux, constitués de diversités ethniques et régionales, et devenus conflictuels en raison d'inégalités flagrantes en ce qui concerne les relations de pouvoir et la répartition inégale de la richesse nationale ainsi que des opportunités de développement.²⁶ Ce constat permet de bien appréhender tant les différents conflits que les tentatives de leur résolution sur le continent, avec les complications qui en découlent. Les anciens maîtres coloniaux ont joué un rôle de premier plan dans la résolution des conflits en Afrique et de la plupart des problèmes relatifs au développement du continent. Certes, il est impossible de redresser les problèmes créés par le colonialisme. Toutefois, on peut se demander si leurs interventions sont bien sincères. En effet, si les causes et les conséquences des conflits remontent au colonialisme, aux processus de décolonisation et de formation de l'État, ainsi qu'à la crise de la construction nationale qui s'en est suivie, alors toute tentative de résolution des conflits doit également transgresser des concepts en matière de « nouvelles institutions qui renforceront la participation, la légitimité et la redistribution » et de « bonne gouvernance »²⁷ Cela laisse également entendre que le recrutement d'enfants soldats se poursuivra si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes des conflits armés. Il est également important que les organisations impliquées dans la résolution de ces problèmes soient véritablement transparentes.

24 Jakkie Cilliers, *The Future of Africa Challenges and Opportunities* (Cham Switzerland : Palgrave Macmillan, 2021).

25 Fonkem I Achankeng, "Conflict and Conflict Resolution in Africa : Engaging the Colonial Factor," *African Journal on Conflict Resolution* Vol. 13 , no. No. 2 (January 1, 2013) : pp. 11-37, https://www.researchgate.net/publication/284670618_Conflict_and_Conflict_Resolution_in_Africa_Engaging_the_Colonial_factor.

26 "Conflict and Conflict Resolution in Africa," ACCORD (ACCORD, repéré le 10 février 2020), <https://www.accord.org.za/ajcr-issues/conflict-and-conflict-resolution-in-africa/>.

27 "Conflict and Conflict Resolution in Africa," ACCORD (ACCORD, repéré le 10 février 2020), <https://www.accord.org.za/ajcr-issues/conflict-and-conflict-resolution-in-africa/>.

Aux yeux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la récurrence de ce conflit armé en RDC est, dans une certaine mesure, la réincarnation de conflits passés, preuve que les causes profondes de ce phénomène n'ont pas été suffisamment traitées.²⁸ Ce qui explique aussi la continuité que connaît le recrutement d'enfants comme soldats, et ce, en dépit des nombreux efforts déployés par les différentes organisations pour y mettre un terme. Cet article fait valoir l'idée que les efforts risquent d'être mal orientés, car les organisations se préoccupent des résultats et des signes plutôt que des causes profondes du problème fondamental. Réagir aux conditions créées par les conflits armés sans s'attaquer à ce qui est à l'origine des conflits armés entraînera à perpétuité l'utilisation des enfants en tant que soldats. De ce fait, l'accent est mis sur la nécessité d'adopter la perspective historique dans l'analyse des causes profondes du conflit, et dans la conception de stratégies qui permettront non seulement de mettre fin aux conflits, mais également de minimiser le risque que ceux-ci se reproduisent à l'avenir.²⁹ Cela éliminerait définitivement les conditions conduisant au recrutement d'enfants par des groupes armés.

La RDC connaît en outre des causes multiples reposant sur quatre groupes de facteurs : économiques, institutionnels, régionaux et géopolitiques mondiaux. Qui plus est, les causes des guerres varient également selon les régions de la RDC. La lutte pour les ressources et les différences ethniques en matière de profits économiques contribuent à la recrudescence des conflits armés en RDC. Pour ce qui est des facteurs institutionnels, les institutions mises en place sous le régime colonial et après l'indépendance ont généré et perpétué des antagonismes autour du contrôle de l'État et des ressources nationales, tout en favorisant les conflits interrégionaux et interethniques.³⁰ Les facteurs régionaux renvoient à l'époque d'un débordement du conflit issu du génocide rwandais, lorsque des réfugiés du Rwanda ont contribué à déstabiliser la RDC.³¹ Par ailleurs, le pays est devenu un véritable terrain du jeu politique où les grandes puissances se disputent les intérêts. Les vastes ressources minérales dont dispose la RDC ont attiré des nations puissantes, qui auraient parrainé des groupes armés dans leur course pour le contrôle de ces ressources.³² En revanche, les initiatives régionales africaines visant à résoudre les conflits armés prolongés, comme ceux que connaît la RDC, continuent d'être freinées par le manque de capacités institutionnelles, non seulement de

28 "Conflicts in the Democratic Republic of Congo.," Commission économique pour l'Afrique (CEA) (repéré en septembre 2015), https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/conflicts_in_drc_eng_25sept_rev1.pdf.

29 *Ibid*

30 *Ibid*

31 "Conflict and Conflict Resolution in Africa," ACCORD (ACCORD, repéré le 10 février 2020), <https://www.accord.org.za/ajcr-issues/conflict-and-conflict-resolution-in-africa/>.

32 Benjamin Mwadi Makengo and Joseph Mimbale, "Why Might DRC Find Itself in a Complex Dilemma with the Conservative-Progressive Competition in the Post-Covid-19 World Politics?," *Academia Letters*, repéré en septembre 2021, <https://doi.org/10.20935/al3508>.

l'UA, mais aussi des communautés économiques régionales. À titre d'exemple, en raison du manque de ressources, ces institutions dépendent fortement de financements extérieurs.³³ Pour comprendre le contexte du conflit violent en RDC ou pour concevoir des stratégies d'intervention, les facteurs mentionnés ci-dessus ne doivent pas être traités isolément, car ils sont interdépendants.

IMPLÉMENTATION DES PRINCIPES DE VANCOUVER EN RDC

Les conflits armés, toujours plus nombreux de par le monde, ont poussé la société internationale moderne à se pencher sur un nouveau développement de la scène globale, où des enfants âgés d'à peine 6 ans se voient contraints de combattre en première ligne sur les champs de bataille. On compte nombre de conventions et de traités internationaux établis pour prévenir le recrutement d'enfants soldats dans les conflits armés. La « Convention relative aux droits de l'enfant », adoptée en 1989 par les Nations Unies, constitue le premier traité international officiel et juridiquement valable à reconnaître les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des enfants et demeure le traité le plus reconnu en la matière. Il oblige les États à veiller à ce que les personnes âgées de moins de 15 ans ne participent pas aux conflits armés.³⁴ Les « Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats » (connus également sous le nom de Principes de Vancouver) constituent un ensemble d'engagements politiques visant à prévenir et à combattre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En souscrivant aux Principes de Vancouver, les États membres reconnaissent les défis uniques et de grande envergure que soulève le phénomène des enfants soldats, et s'engagent à prioriser la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats dans le contexte des opérations de maintien de la paix de l'ONU et à contribuer à ce que tous les gardiens de la paix – militaires, policiers et civils – sont équipés et instruits pour agir de manière appropriée.³⁵ De fait, il semblerait que le recours aux Principes de Vancouver doive se faire dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU (ainsi que des missions de maintien de la paix régionales), de sorte que les zones extérieures aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ne sont pas visées par ces principes. La République démocratique du Congo a cependant accueilli plusieurs missions de l'ONU, à commencer par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), initialement constituée en 1999 afin de planifier la surveillance du cessez-le-feu et le démantèlement des forces après

33 « Securing Predictable and Sustainable Financing for Peace in Africa », Union Africaine (Union Africaine, repéré en août 2016), <https://au.int/en/documents/1147>.

34 « Convention relative aux droits de l'enfant » OHCHR, repérée le 6 septembre 2021 <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>.

35 Lignes directrices de mise en œuvre des Principes de Vancouver – (Gouvernement du Canada, repéré en 2019) <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2019/ldpv-20190614.pdf>

un accord de cessez-le-feu. La MONUC a été rebaptisée en 2010 Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et cette nouvelle mission a été habilitée à utiliser tous les moyens nécessaires pour mener à bien son mandat portant, entre autres, sur la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de la personne sous la menace imminente de violences physiques et à soutenir le gouvernement de la RDC dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.³⁶ La MONUSCO, dans le cadre de son mandat de protection des civils et suivant les principes de Vancouver, protège essentiellement les enfants contre leur utilisation comme enfants soldats. En revanche, la mission a fait des progrès notables en obtenant des groupes armés la libération d'enfants recrutés comme enfants soldats et a, bien que de manière moins progressive, aidé le gouvernement de la RDC à poursuivre en justice les personnes impliquées dans le recrutement d'enfants soldats.³⁷

Le rôle des missions de maintien de la paix des Nations Unies, dont la responsabilité est d'assurer une réponse coordonnée aux violations commises à l'encontre des enfants victimes de conflits armés, doit impérativement être appréhendé. Le maintien de la paix par l'ONU consiste à aider les pays dévastés par un conflit à instaurer les conditions d'une paix durable. Les gardiens de la paix assurent la protection des civils, préviennent activement les conflits, réduisent la violence, renforcent la sécurité et donnent aux autorités nationales les moyens nécessaires pour assumer ces responsabilités. Les Nations Unies n'ont pas complètement pu mettre fin aux conflits armés sur le territoire de la RDC, bien que des ressources considérables aient été investies à cet effet. La mission de l'ONU en RDC n'a pas non plus réussi à mettre un terme à ce phénomène, malgré les efforts déployés pour limiter l'utilisation d'enfants par les groupes armés, tel que mentionné précédemment. Dans le conflit en RDC, les organisations régionales ont également été des protagonistes clés dont les efforts ont été compromis par un certain nombre de défis, dont le manque de capacités institutionnelles. Cet état de fait se traduit automatiquement par l'incapacité à mettre un terme au recrutement d'enfants soldats et, dans une certaine mesure, par l'échec de la mise en œuvre des Principes de Vancouver.

Les Principes de Vancouver qui présentent un intérêt particulier pour cet article sont ceux relatifs à la vigilance et à la prévention qui, par leur nature même, doivent guider les forces de maintien de la paix et les autorités nationales à réduire l'utilisation des enfants soldats. Cela dit, au même titre que les missions de maintien de la paix, ces principes ne tiennent pas nécessairement compte du contexte stratégique d'un conflit, mais constituent uniquement

36 "Working Group on Children and Armed Conflict," Nations Unies (Nations Unies, repéré en janvier 2019), https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2019/12/190128_monusco_our_strength_is_in_our_youth_child_recruitment_and_use_by_armed_groups_in_the_drc_2014-2017_final_english_0.pdf.

37 « Historique » MONUSCO (MONUSCO, repéré le 9 février 2021), <https://monusco.unmissions.org/historique>.

des réponses au déclenchement des combats. Par ailleurs, le maintien de la paix entend créer les conditions nécessaires pour que d'autres activités de maintien de la paix puissent se dérouler. Le maintien de la paix et les Principes de Vancouver ne cherchant pas à s'attaquer aux causes profondes des conflits, ne parviendront pas à mettre fin au recrutement d'enfants dans les conflits armés, peut-on avancer. Cette affirmation est pourtant contraire à l'argument principal de cet article, selon lequel la prépondérance des conflits armés est la raison principale expliquant le recrutement continu d'enfants dans les conflits armés. Il en résulte que le fait de traiter les résultats et/ou les symptômes d'un conflit sans s'attaquer à ses causes signifie également que l'on ne parviendra pas à résoudre de manière efficace le phénomène des enfants soldats. Comme les Principes de Vancouver sont appliqués dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU, dont la faiblesse a été décrite plus haut, on peut également affirmer que la mise en œuvre de ces principes ne permettra pas de mettre un terme au recrutement continu d'enfants soldats.

CONCLUSION

En RDC, le recrutement d'enfants soldats persiste et continuera à être le principal défi non résolu au fil des ans, en raison des causes du conflit armé. Les conflits armés exigent des combattants et, outre leurs effets dévastateurs, les enfants sont particulièrement exposés au recrutement par des groupes armés et à leur utilisation dans des rôles de combat ou hors combat. Tout conflit armé a pour effet la destruction des institutions indispensables à la protection des enfants, tout en affectant l'économie d'une nation et en générant de la pauvreté. La RDC représente un solide exemple pour illustrer les effets désastreux des conflits violents. En raison des combats incessants, la pauvreté a été le principal facteur de recrutement des enfants soldats. Certes, il faut s'attaquer aux conflits en cours, mais il faut aussi consacrer des ressources et des efforts pour se pencher sur les causes profondes des conflits et adopter des mesures préventives. Il convient donc de définir un modèle pour appliquer les Principes de Vancouver, et ce, de manière à intégrer des initiatives autres que celles liées aux opérations de maintien de la paix menées par l'ONU. L'échec des missions de maintien de la paix peut résulter de diverses difficultés opérationnelles, ce qui nuit considérablement à la mise en œuvre des Principes de Vancouver. Par ailleurs, la mise en œuvre des engagements tels que les Principes de Vancouver devrait tenir compte des causes profondes des conflits, plutôt que de se concentrer sur le traitement des résultats des conflits.

Munyayiwashe Shumba est un chercheur en début de carrière poursuivant des études doctorales en sciences politiques et en administration, qui souhaite ardemment se former et participer aux recherches internationales. Ses recherches portent sur des sujets tels que la paix, les conflits et le développement, la politique régionale et internationale, la politique étrangère et la diplomatie, parmi d'autres sujets apparentés.

PAR LA PRÉSIDENCE BELGE DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS (2019-2020)

Annelies Verstichel^o

o Ministère belge des Affaires étrangères

RÉSUMÉ :

Cet article examine les objectifs de la présidence belge du Groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés (SCWG-CAAC) et dans quelle mesure ils ont été atteints. Il analyse en outre les conclusions du SCWG-CAAC, leur structure et les points traditionnellement difficiles des négociations. Enfin, l'article se termine par une réflexion sur les lacunes et les opportunités à venir.

INTRODUCTION

Les droits de l'enfant en général et l'Agenda des enfants et les conflits armés (Children and Armed Conflict: CAAC) des Nations Unies en particulier sont une priorité de la politique étrangère du gouvernement belge depuis des décennies, tant en termes financiers que politiques. Son chef d'État de l'époque, le roi Baudouin, s'est adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1990. Trente ans plus tard, le roi Philippe s'est adressé au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) lors d'une session spéciale consacrée aux CAAC pendant la présidence belge du Conseil de sécurité en février 2020. En tant que défenseur des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, S.M. la reine Mathilde, Reine des Belges, est une championne convaincue de l'importance de la réintégration et du soutien en matière de santé mentale pour les enfants touchés par les conflits armés. Ces dernières années, elle a pris la parole lors de nombreux événements aux Nations Unies. La Belgique a été et reste un donateur important de l'UNICEF et de ses activités liées aux enfants touchés par les conflits armés. Elle a également financé des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant pour aider les enfants dans les conflits armés, telles que l'organisation internationale Watchlist on Children and Armed Conflict, qui dispose d'un secrétariat à New York. Il en est de même pour des projets spécifiques liés aux enfants et aux conflits armés, tels que le projet de la MONUSCO¹ sur la responsabilité du recrutement des enfants, et le financement des postes d'administrateurs auxiliaires (Junior Professional Officer: JPO) dont le travail porte sur les enfants et les conflits armés. Par conséquent, l'attribution à la Belgique de la présidence du SCWG-CAAC était le résultat logique de cet engagement, et une décision unanime des membres du CSNU lors de la distribution des présidences des organes subsidiaires aux nouveaux membres non permanents du CSNU à la fin de 2018.

OBJECTIFS DE LA PRÉSIDENTE BELGE

Lorsque la Belgique a pris la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (Security Council Working Group-Children and Armed Conflict: SCWG-CAAC), cet organe subsidiaire du CSNU ainsi que le mandat des CAAC étaient bien établis au fil du temps. Douze résolutions du CSNU sur les CAAC avaient été adoptées à l'époque, la dernière étant la résolution 2427 (2018) négociée et adoptée sous son prédécesseur, la Suède.² L'année 2020 a marqué le 15^e anniversaire de la résolution 1612 (2005) du CSNU, qui a établi le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) de

1 *La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).*

2 *Depuis la fin de la présidence de la Belgique, une nouvelle résolution du CSNU sur les CAAC a été adoptée. Il s'agit de la résolution 2601 (2021) du CSNU, le 29 octobre 2021, corédigés par la Norvège et le Niger, relative aux attaques contre les écoles et les établissements d'enseignement.*

l'ONU et le SCWG-CAAC.³ Elle a également marqué le 20e anniversaire du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. S'appuyant sur le travail de son prédécesseur, la Suède, la Belgique a décidé de ne pas viser l'adoption d'une nouvelle résolution du CSNU sur les CAAC, mais plutôt de se concentrer sur l'amélioration de la mise en œuvre de ce mandat fort du CS au cours de sa présidence.

La Belgique n'était pas opposée à l'adoption d'une nouvelle résolution en soi - elle était ouverte à l'extension du mandat par le biais d'une nouvelle résolution, en cas de besoin manifeste - mais elle ne voulait pas chercher à obtenir de la visibilité avec une nouvelle résolution du CSNU, s'il n'y avait pas de valeur ajoutée. L'année précédant l'entrée de la Belgique au CSNU, une initiative a été prise pour envisager de faire du refus d'accès humanitaire un élément déclencheur. C'est la seule violation des CAAC qui n'est pas encore un élément déclencheur de l'inscription des parties aux annexes des rapports annuels du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) sur les CAAC pour avoir commis des violations graves. Cependant, après une réflexion approfondie de la part des acteurs humanitaires qui ont résisté à cette initiative craignant l'impact qu'elle aurait sur la perception de l'impartialité de leur travail sur le terrain, cette initiative a été abandonnée. Néanmoins, pendant la présidence belge du SCWG-CAAC, le CSNU a adopté deux déclarations présidentielles, ainsi qu'un communiqué de presse, qui ont fait progresser le mandat des CAAC.

La Belgique s'est fixé les objectifs suivants en tant que présidente du SCWG-CAAC : 1) réduire la durée des cycles de présentation des rapports par pays et, par conséquent, adopter plus fréquemment et en temps voulu des conclusions par pays; 2) améliorer le suivi de la mise en œuvre des conclusions; 3) mieux intégrer le programme des CAAC dans l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité; 4) poursuivre la pratique des visites sur le terrain; et 5) inclure et engager les différentes parties prenantes du programme des CAAC, y compris la société civile, et faire preuve de transparence à leur égard. En tant que priorités thématiques et géographiques, la Belgique a souhaité mettre l'accent sur l'importance de la réintégration des enfants touchés par les conflits armés, les besoins particuliers des filles, la médiation et la région du Sahel.

Ces objectifs ont été inspirés par les recherches effectuées par le réseau d'ONG Watchlist on Children and Armed Conflict dans sa publication "Working Methods (Méthodes de travail) 2006-2016 : Strengthening the Impact of the Security Council Working

3 *Cet anniversaire a été marqué par un communiqué de presse du Conseil de sécurité 14224, adopté lors du débat annuel ouvert sur les CAAC du Conseil de sécurité, le 23 juin 2020, sous la présidence française du CS : « Communiqué de presse à l'occasion du 15e anniversaire de l'adoption de la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés », <https://www.un.org/press/en/2020/sc14224.doc.htm>*

Group on Children and Armed Conflict (Renforcer l'impact du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés) » sur la mise en œuvre de la boîte à outils du SCWG-CAAC, élaborée sous la présidence française du SCWG-CAAC.⁴

Conclusions opportunes

Un outil clé du SCWG-CAAC sont ses conclusions par pays, contenant des recommandations basées sur les résultats des rapports par pays du SGNU sur la situation des enfants touchés par les conflits armés. Ces rapports sont rédigés lorsque les parties au conflit sont mentionnées dans les annexes des rapports annuels de l'UNSG sur les CAAC pour avoir commis des violations graves.⁵

Au moment où la Belgique a pris la présidence du SCWG-CAAC, les cycles de présentation des rapports par pays étaient devenus de plus en plus longs. Le deuxième rapport du SGNU sur la Syrie (S/2018/969) couvrait presque cinq ans (du 16 novembre 2013 au 30 juin 2018), et le deuxième rapport sur le Yémen (S/2019/453) couvrait plus de cinq ans (du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2018). Les quatrième et cinquième rapports sur le Myanmar (S/2017/1099 et S/2018/956) couvraient ensemble plus de cinq ans également (du 1^{er} février 2013 au 31 août 2018).⁶ Par conséquent, il a été jugé que les conclusions relatives à des événements survenus il y a plus de cinq ans risquaient de perdre leur pertinence.

La Belgique a convenu avec la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (SRSG-CAAC), Mme Virginia Gamba, de produire plus fréquemment des rapports par pays et a élaboré avec elle un plan de travail annuel pour y parvenir. La Belgique souhaitait traiter l'ensemble des 14 pays à l'ordre du jour de CAAC dont les parties sont répertoriées pour de graves violations à l'encontre des enfants au cours de son mandat de deux ans à la présidence du SCWG-CAAC. Cela réduirait effectivement à deux ans le cycle des rapports spécifiques à chaque pays que le Bureau doit produire. Par conséquent, les conclusions spécifiques aux pays pourraient être adoptées par le SCWG-CAAC plus fréquemment, et les recommandations qu'elles contiennent seraient plus opportunes et plus pertinentes, se prêtant à une action significative du CSNU.

4 *Watchlist on Children and Armed Conflict, "Working Methods 2006-2016 : Strengthening the Impact of the Security Council Working Group on Children and Armed Conflict", Janvier 2018, <https://watchlist.org/publications/working-methods-2006-2016-strengthening-impact-security-council-working-group-children-armed-conflict/>.*

5 *Pour un aperçu de tous les rapports et conclusions, voir <https://www.un.org/securitycouncil/subsidiary/wgcaac/sgreports> ou <https://childrenandarmedconflict.un.org/virtual-library/>.*

6 *Le cinquième rapport du SGNU sur la situation des enfants et des conflits armés au Myanmar (S/2018/956) (couvrant la période du 1er juillet 2017 au 31 août 2018) constituait une mise à jour du quatrième rapport sur la situation des enfants et des conflits armés au Myanmar (S/2017/1099) (couvrant la période du 1er février 2013 au 30 juin 2017), suite à une demande du président suédois du SCWG-CAAC afin d'inclure les atrocités qui ont eu lieu à partir d'août 2017.*

Grâce à la production accrue du Bureau du SRSR-CAAC et de toutes les personnes impliquées dans le MRM, la Belgique a atteint son objectif et a adopté 13 conclusions (sur la Syrie, le Myanmar, le Yémen, l'Afghanistan, la République centrafricaine (RCA), l'Irak, la Colombie, la Somalie, le Soudan, la République démocratique du Congo (RDC), le Mali, le Nigeria et les Philippines) et a rédigé les conclusions basées sur le troisième rapport du SGNU sur la situation des enfants et des conflits armés au Soudan du Sud (S/2020/1205), qui a été publié en décembre 2020. Celles-ci ont depuis été adoptées par son successeur, la Norvège, en mars 2021.

Des cycles de rapport plus courts permettent aux groupes de travail de pays chargés de la surveillance et de la communication de l'information (CTFMR) et au Bureau du SRSR-CAAC de rédiger plus facilement de nouveaux rapports et de vérifier les violations qui y figurent. Le sixième rapport du SGNU sur la situation des enfants et les conflits armés au Myanmar (S/2020/1243), par exemple, a été publié en décembre 2020, couvrant une période de rapport de moins de deux ans (du 1er septembre 2018 au 30 juin 2020). Le troisième rapport du SGNU sur la Syrie (S/2021/398), publié en avril 2021, couvrait exactement deux ans (du 1er juillet 2018 au 30 juin 2020).

La Belgique a pu atteindre cet objectif grâce à l'engagement de la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés ou RSSG (Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict: SRSR-CAAC) Mme Gamba et son Bureau, pour la production rapide du rapport, ainsi que de toutes les personnes impliquées dans le MRM sur le terrain et au niveau du siège, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Département des opérations de paix (DPO), en notant en particulier le CTFMR sur le terrain.

Mise en œuvre des conclusions

Un autre objectif de la présidence belge était d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des conclusions par pays. Elle l'a fait, entre autres, en introduisant une nouvelle pratique : des vidéoconférences régulières avec le CTFMR sur le terrain. Cela a permis aux coprésidents du CTFMR (le représentant local de l'UNICEF d'une part, et le RSSG adjoint de l'opération de maintien de la paix de l'ONU (le cas échéant) ou le coordinateur résident de l'ONU d'autre part) et aux conseillers à la protection de l'enfance (CPA) de présenter leur travail et leur engagement dans le pays concerné, leur donnant ainsi l'occasion d'interagir directement avec les membres du CSNU à New York. Ces vidéoconférences ont souvent eu lieu avant le renouvellement du mandat d'une opération de paix ou d'une mission politique spéciale des Nations Unies. Les vidéoconférences ont permis d'examiner les aspects du mandat liés aux CAAC, ou la nécessité de les renforcer ou de les réduire. Elles ont également permis d'examiner la capacité des opérations de paix de l'ONU en matière de conseillers à la protection de l'enfance (CPA) et d'identifier le besoin de renforcer ou de préserver cette capacité.

À l'origine, l'idée était d'organiser des vidéoconférences sur la situation d'un pays spécifique l'année où aucune conclusion n'était adoptée sur un pays donné à l'ordre du jour des CAAC. Cela aurait permis au SCWG-CAAC de traiter les 14 situations de pays avec des parties inscrites sur la liste au moins une fois par an (soit par l'adoption de conclusions, soit par le contrôle du suivi de celles-ci). Cependant, cela s'est avéré très ambitieux.

Des vidéoconférences (VTC) ont été organisées avec les CTFMR de l'Afghanistan, de la Colombie, de la RDC, de l'Irak, de la Libye, du Nigeria, des Philippines, de la Somalie, du Soudan, du Sud-Soudan et du Yémen. Aucune conclusion n'a été adoptée sur la Libye, une situation préoccupante qui ne compte aucune partie inscrite sur la liste. Cependant, une vidéoconférence avec le CTFMR de Libye a permis aux membres du CS de suivre la situation en dehors du processus d'adoption des conclusions. Par le biais d'ateliers des CAAC organisés par ses ambassades à Bamako, Bogota et Kinshasa, par exemple, la Belgique a également assuré le suivi des conclusions sur place dans les pays concernés. Le fait que la Belgique soit membre et, dans certains cas, cofondatrice de groupes d'amis locaux sur les enfants et les conflits armés (Groups of Friends on Children and Armed Conflict) contribue à sa capacité à être active sur l'agenda des CAAC dans le monde entier.

Les Notes horizontales mondiales sur les enfants et les conflits armés (Global Horizontal Notes on children and armed conflict), qui sont des mises à jour trimestrielles de la situation dans tous les pays concernés et qui sont présentées par l'UNICEF au SCWG-CAAC, sont un autre moyen de suivre de près la situation, y compris la mise en œuvre des conclusions. À l'initiative de la Suède, prédécesseur de la Belgique à la présidence du SCWG-CAAC, un nouveau format de la Note horizontale mondiale a été introduit en 2019, afin d'améliorer l'accent mis sur l'alerte précoce, la prévention et la mise en œuvre de mesures visant à mieux protéger les enfants. En outre, l'objectif était de rendre ces Notes horizontales mondiales plus conviviales, notamment en utilisant des éléments visuels tels que des graphiques pendant les présentations. En 2020, une section sur la COVID-19 a été ajoutée. La discussion trimestrielle de ces Notes horizontales globales au sein du SCWG-CAAC a permis d'examiner le suivi des conclusions sur des situations nationales spécifiques et de discerner les indicateurs d'aggravation des situations dans le cadre d'une perspective d'alerte précoce et de prévention.

Intégration du programme des CAAC

Dès sa première résolution sur les CAAC, le Conseil de sécurité a reconnu officiellement que la protection des enfants touchés par les conflits armés était une préoccupation fondamentale en matière de paix et de sécurité. Par conséquent, ce sujet ne peut être considéré comme une niche confinée au SCWG-CAAC ou au débat annuel ouvert sur les enfants touchés par les conflits armés au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Au contraire, la question requiert l'attention de toutes les discussions géographiques et thématiques qui ont lieu au CSNU et dans tous ses autres organes subsidiaires.

La Belgique a tenté d'intégrer l'agenda des CAAC dans l'ensemble des travaux du CSNU de plusieurs manières. La Belgique a mis en place une nouvelle pratique consistant à organiser des réunions mensuelles pour présenter en avant-première le programme de travail du CSNU, présenté par le président entrant du mois en question. Cela a permis d'identifier les opportunités et les besoins liés aux CAAC en rapport avec les sujets de l'ordre du jour du CSNU, qu'ils soient géographiques (par exemple, le renouvellement des mandats des opérations de paix et des régimes de sanctions) ou thématiques (par exemple, le débat ouvert annuel sur la protection des civils et la mise en œuvre de la résolution 2286 (2016) du CSNU). Ces réunions comprenaient des experts techniques du Bureau du RSSG, de l'UNICEF et du DPO, ce qui a permis aux membres du CSNU de dialoguer régulièrement avec leurs homologues de l'ONU. Les renouvellements des mandats des opérations de paix de l'ONU comportant des aspects liés aux CAAC devaient être suivis de discussions budgétaires au sein de la Cinquième Commission de l'AGNU, notamment pour garantir la capacité nécessaire des CPA avec les lignes budgétaires correspondantes.

En outre, la Belgique a encouragé les présidents respectifs du CSNU à adresser des invitations aux orateurs pour qu'ils s'adressent directement au Conseil de sécurité, tant en séance publique que lors de consultations privées, sur la situation des enfants touchés par les conflits armés. Par exemple, en mai 2019, la directrice générale de l'UNICEF, Henrietta Fore, s'est adressée au CSNU au sujet du Yémen lors d'une session ouverte du CSNU et la RSSG-CAAC, Mme Gamba a rendu compte au CSNU de son voyage sur le terrain en RCA lors de consultations à huis clos du CSNU. La Belgique a également encouragé le CSNU à inclure des aspects de l'ordre du jour des CAAC dans les termes de référence des visites sur le terrain du CSNU.

En ce qui concerne les organes subsidiaires du CSNU, la Belgique a travaillé à la mise en place de réunions conjointes du SCWG-CAAC et des comités de sanctions qui incluent des critères liés aux CAAC dans leurs mandats. Par exemple, une réunion conjointe du SCWG-CAAC et du comité des sanctions sur la RCA, présidé par la Côte d'Ivoire à l'époque, a été mise en place le 29 juillet 2019.⁷ La Belgique a également plaidé pour l'inclusion de critères liés aux CAAC dans les régimes de sanctions pertinents pour désigner les individus et les entités commettant des violations graves à l'encontre des enfants. Par exemple, le régime de sanctions contre le Yémen a inclus une référence explicite au recrutement et à l'utilisation d'enfants lorsqu'il a été renouvelé en janvier 2020,⁸ suite au plaidoyer de la Belgique, entre autres.⁹

7 Voir le communiqué de presse 13937, "Special Representatives Deliver Briefings during Joint Informal Consultations of 2127 Sanctions Committee, Working Group on Children and Armed Conflict" (Les représentants spéciaux font des exposés lors des consultations informelles conjointes du Comité des sanctions 2127 et du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés), <https://www.un.org/press/en/2019/sc13937.doc.htm>.

8 Résolution 2511 (2020) du CS, par. 6.

9 Un outil de recherche intéressant, donnant une vue d'ensemble des aspects liés aux CAAC dans les

Visites de terrain

La Belgique a poursuivi la pratique de ses prédécesseurs consistant à organiser des visites de terrain, un autre outil de la boîte à outils du SCWG-CAAC. En décembre 2019, le SCWG-CAAC a entrepris une visite de terrain au Mali,¹⁰ en s'appuyant sur les expériences des visites précédentes au Sud-Soudan (2018), au Soudan (2017), en RDC (2014), au Myanmar (2013), en Afghanistan (2011) et au Népal (2010). En raison de la pandémie de COVID-19, la visite de terrain prévue en 2020 n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

Étant donné qu'aucun budget de l'ONU n'est prévu pour ces voyages, pas même pour le président du SCWG-CAAC, comme c'est le cas pour les comités de sanctions de l'ONU, et que les coûts sont imputables à leurs auteurs, cela a un impact sur la pleine participation de tous les membres du CSNU. Par conséquent, en général, une seule visite sur le terrain a lieu par an, et les destinations doivent être identifiées avec soin, en tenant compte des cycles de rapport et de l'adoption des conclusions, des visites sur le terrain du RSSG-CAAC et du travail des CTFMR locaux, afin de renforcer les messages et de profiter de l'élan créé pour faire avancer le programme des CAAC ou de susciter un tel élan.

La Belgique a veillé à ce qu'au moins une visite sur le terrain du SCWG-CAAC ait lieu, afin de familiariser les membres du SCWG-CAAC avec la situation au Mali, de suivre la mise en œuvre des conclusions et de transmettre les messages aux différentes parties prenantes dans le pays.

Inclusion, engagement et transparence envers les parties prenantes

La Belgique a voulu une présidence inclusive et transparente du SCWG-CAAC, en s'engageant activement auprès de toutes les parties prenantes clés. Elle a organisé périodiquement des tables rondes d'ONG, a fait des exposés réguliers au Groupe d'amis sur les enfants et les conflits armés présidé par le gouvernement du Canada à New York, et a été un panéliste et un participant actif aux ateliers de politiques annuels sur les enfants et les conflits armés organisés par Watchlist on Children and Armed Conflict et le Liechtenstein Institute on Self-Determination (l'Institut du Liechtenstein sur l'autodétermination) à l'Université de Princeton. En organisant des réunions du CSNU selon la formule Arria¹¹ et d'autres événements à l'ONU (cf. section suivante), la Belgique a cherché à fournir un forum pour les non-membres du CSNU afin de s'engager activement sur le mandat des CAAC. Elle a invité des responsables de

résolutions du CS et les PRST (Déclarations présidentielles du Conseil de sécurité de l'ONU), est le tableau de bord des CAAC créé par la Division du Conseil de sécurité du Secrétariat de l'ONU. Voir <https://www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/research-tools/children-and-armed-conflict>.

10 Voir le rapport annuel 2019 du CS WG CAAC, S/2019/981, 20 décembre 2019, par. 23, <https://undocs.org/S/2019/981>.

11 La réunion selon la formule Arria est un format ouvert du CSNU auquel les non-membres du CSNU peuvent participer.

l'information de la société civile à s'exprimer au CSNU, par exemple Jo Becker, alors président du conseil consultatif du réseau d'ONG Watchlist on Children and Armed Conflict, le 12 février 2020,¹² ainsi que lors des réunions selon la formule Arria et des événements de haut niveau à l'ONU, comme Hichem Khadhraoui, directeur des opérations de l'Appel de Genève, et Dragica Mikavica, conseillère principale en matière de plaidoyer à Save the Children (Sauver les enfants).¹³

En novembre 2019, la Belgique a accueilli la réunion biennale de DPO pour les CPA des missions de l'ONU dans le monde et le lancement du nouveau manuel des CPA. Elle a également organisé une réunion des experts du SCWG-CAAC avec les CPA, afin d'échanger des expériences et de s'engager directement avec les experts techniques du terrain qui pourraient présenter leur travail critique directement aux États membres.¹⁴ En 2019 et 2020, la Belgique a organisé des formations CAAC pour les membres entrants du CSNU, avec des présentations du Bureau du RSSG-CAAC, de l'UNICEF, du DPO et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

La Belgique a également pris contact avec le représentant permanent de chaque pays au sujet duquel le SCWG-CAAC a reçu un rapport, afin d'expliquer l'ensemble du processus, de la présentation du rapport à l'adoption des conclusions, et d'écouter leurs éventuelles préoccupations. En outre, la Belgique, en tant que président, a veillé à ce que le représentant permanent du pays concerné soit invité et présent aux sessions formelles du SCWG-CAAC, au cours desquelles le rapport a été présenté et les conclusions ont été formellement adoptées.

La Belgique, en tant que présidente du SCWG-CAAC, a également accordé de l'importance à l'écoute directe des enfants affectés par les conflits armés. Lors de sa visite au Mali, le SCWG-CAAC a rencontré le Parlement des enfants du Mali. En outre, la Belgique a invité des enfants orateurs à des événements de haut niveau qu'elle a organisés à l'ONU¹⁵ et un ancien

12 *Breffage du Conseil de sécurité* : « Les enfants et les conflits armés : intégrer la protection des enfants dans les processus de paix pour résoudre les conflits et maintenir la paix », 12 février 2020, <https://media.un.org/en/asset/k11/k11i7q08m6>.

13 Voir « Les enfants et les conflits armés : *Protecting Boys and Girls in Shrinking Humanitarian Space (Protéger les garçons et les filles dans un espace humanitaire qui se rétrécit)* -Réunion ouverte du Conseil de sécurité sur la formule Arria », 2 février 2019, <https://media.un.org/en/asset/k1o/k1on2g95mc> et « *Launch of the Practical guidance for mediators to protect children in situations of armed conflict* » (Lancement du guide pratique à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé), 12 février 2020, <https://media.un.org/en/asset/k1i/k1ix3k88a>.

14 Voir le rapport annuel 2019 du CS WG CAAC, S/2019/981, 20 décembre 2019, par. 22, <https://undocs.org/S/2019/981>.

15 Voir, par exemple, lors de l'événement de haut niveau « *How are we going to stop the war on children* » (Comment allons-nous arrêter la guerre contre les enfants?), 23 septembre 2019, <https://media.un.org/en/asset/k1d/k1dceazhg7>, et lors de l'événement de haut niveau « *Launch of the Practical guidance for mediators to protect children in situations of armed conflict* » (Lancement du

enfant soldat des FARC-EP en Colombie à la session du CSNU du 12 février 2020,¹⁶ pour partager leurs expériences. En outre, la réunion de formule Arria que la Belgique a organisée le 26 novembre 2019 a exploré la manière dont les enfants et les jeunes anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés peuvent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre de solutions de programmation de la réintégration, et a inclus le témoignage d'un autre ancien enfant soldat.¹⁷ Avec ces exemples, la Belgique a cherché à souligner l'importance d'impliquer réellement les enfants, car ils sont au cœur de tous ces efforts. Le droit des enfants à exprimer librement leur opinion sur toutes les questions les concernant est inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC), et développé dans l'observation générale n° 12 du Comité des droits de l'enfant.

Priorités thématiques et géographiques

La Belgique organise régulièrement des événements liés aux CAAC¹⁸ et a poursuivi cette pratique en tant que présidente du SCWG-CAAC. De cette manière, elle a continué à jouer son rôle de gardienne du mandat et a également mis en lumière certaines de ses priorités thématiques et géographiques. Comme mentionné, il s'agissait de l'importance de la réintégration des enfants touchés par les conflits armés et du soutien de leur santé mentale, des besoins particuliers des filles, de la médiation et du Sahel.

La Belgique a organisé, par exemple, une session dédiée de haut niveau du CSNU avec son chef d'État, le roi Philippe, comme hôte, sur le thème de la médiation et des CAAC le 12 février 2020,¹⁹ comme l'un des événements de signature de sa présidence du CSNU. Le SGNU a présenté les « Orientations pratiques à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé »²⁰ lors de la session spéciale, et une déclaration présidentielle a

guide pratique à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé), 12 février 2020, <https://media.un.org/en/asset/k1i/k1ix3k88a>.

- 16 *Brefpage du Conseil de sécurité* : « Les enfants et les conflits armés : intégrer la protection des enfants dans les processus de paix pour résoudre les conflits et maintenir la paix », 12 février 2020, <https://media.un.org/en/asset/k11/k11i7q08m6>.
- 17 *Réunion selon la formule Arria « Réintégration des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés (CAAFAGS) : Comblent le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix (HDP) », avec les co-sponsors Pérou, Pologne et Royaume-Uni.*
- 18 *Voir, par exemple, la conférence "OPAC turns 18" (L'OPAC a 18 ans), le 21 février 2018, organisée avec Child Soldiers International et coparrainée par l'UNICEF et les missions permanentes des Nations Unies du Canada, de la Colombie, de la France et de la Sierra Leone,* <https://media.un.org/en/asset/k1z/k1z77kuftw>.
- 19 *Brefpage du Conseil de sécurité* : "Children and armed conflict: integrating child protection into peace processes to resolve conflict and sustain peace" (« Les enfants et les conflits armés : intégrer la protection des enfants dans les processus de paix pour résoudre les conflits et maintenir la paix »), 12 février 2020, <https://media.un.org/en/asset/k11/k11i7q08m6>.
- 20 *Practical Guidance for mediators to protect children in situations of armed conflict (Guide pratique à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé), S/2020/114,*

été adoptée,²¹ dans laquelle le CSNU « encourage le Secrétaire général (...) à diffuser largement (...) et à promouvoir l'utilisation des orientations pratiques dans les processus de paix et de médiation soutenus, parrainés et facilités par l'ONU ». Elle encourage également « les entités des Nations Unies, les États membres ainsi que les organisations régionales et sous-régionales impliquées dans la paix et la médiation (...) à promouvoir l'intégration des questions de protection de l'enfance dans les processus de paix ».

Sous la présidence nigérienne du CSNU, le 10 septembre 2020, une session spéciale du CSNU a été consacrée aux attaques contre les écoles, en mettant l'accent sur le Sahel,²² au cours de laquelle une déclaration présidentielle²³ a également été adoptée condamnant les attaques contre les écoles et demandant une attention particulière à la situation des filles qui sont touchées de manière disproportionnée par ces attaques.

La Belgique a en outre organisé plusieurs réunions du CSNU sur les CAAC selon la formule Arria. Elle a par exemple organisé une réunion selon la formule Arria²⁴ le 12 février 2019, à l'occasion de la Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats, ou Red Hand Day (Journée de la main rouge), sur la protection des enfants touchés par les conflits armés dans des contextes où l'espace opérationnel des acteurs humanitaires se réduit, avec un accent particulier sur des exemples en RCA. Un accord de paix avec des groupes armés non étatiques avait été signé quelques jours auparavant, et les panélistes ont souligné comment l'engagement des CPA avec les parties au conflit peut être maintenu, conduisant par exemple à la signature de plans d'action ou à la libération d'enfants, malgré l'espace humanitaire parfois limité. La Belgique a organisé une autre réunion selon la formule Arria le 26 novembre 2019, avec un accent sur la réintégration et plus particulièrement, sur la façon dont le lien humanitaire-développement-paix peut être comblé et une approche humanitaire à court terme de la réintégration peut être liée à des approches de développement et de consolidation de la paix à plus long terme.²⁵

<https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2020/10/Practical-guidance-for-mediators-to-protect-children-in-situations-of-armed-conflict.pdf>. Ces conseils pratiques ont été rédigés, sur la base d'ateliers de consultation de haut niveau organisés en 2018 et 2019, financés par les gouvernements suédois et belge, et facilités par l'Institut européen de la paix.

21 S/PRST/2020/3, [S/PRST/2020/3 - E - S/PRST/2020/3 -Desktop \(undocs.org\)](https://www.un.org/pressdocs/2020/sprst202003-e.html).

22 Voir la réunion du Conseil de sécurité "Children and armed conflict (« Les enfants et les conflits armés ») : Attacks against schools as a grave violation of children's rights", (« Les attaques contre les écoles comme une violation grave des droits de l'enfant »), 10 septembre 2020, <https://media.un.org/en/asset/k1f/k1fakju0sb>.

23 S/PRST/2020/8, <https://undocs.org/en/S/PRST/2020/8>. Au moment de la rédaction de ce rapport, des travaux sont en cours pour transformer cette PRST (déclaration présidentielle du Conseil de sécurité de l'ONU) en résolution, à l'initiative du Niger.

24 Réunion selon la formule Arria, "Protéger les enfants touchés par les conflits lorsque l'espace humanitaire se rétrécit", avec les co-sponsors de République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale et France.

25 Réunion selon la formule Arria « Réintégration des enfants associés aux forces armées et aux

D'autres événements notables sont l'événement « Jeune fille en crise (Girl in Crisis) : Protection des filles affectées par les conflits armés dans le bassin du lac Tchad », organisé avec le Niger et Plan International le 1^{er} août 2020, la veille du débat ouvert annuel sur les CAAC du CSNU, ainsi que l'événement de haut niveau « Comment allons-nous arrêter la guerre contre les enfants? », organisé avec Save the Children le 23 septembre 2019, pendant la semaine de haut niveau de l'AGNU, avec la participation de S.M. la reine Mathilde, Reine des Belges, et la lauréate du prix Nobel Nadia Murad, et coparrainé par la Côte d'Ivoire, la France, l'Allemagne, l'Indonésie, l'Afrique du Sud et la Commission européenne.²⁶

Conclusion : L'organe subsidiaire le plus actif du CSNU

En raison de ces objectifs, le SCWG-CAAC a été, sous la présidence belge, facilement l'organe subsidiaire le plus actif du CSNU. En 2019, par exemple, il s'est réuni plus de 40 fois dans le cadre de 13 réunions formelles et 28 réunions informelles (à l'exclusion des réunions dites "informelles", telles que les réunions mensuelles de prévision du programme de travail du CSNU).²⁷ C'est plus du double du nombre de réunions du deuxième organe subsidiaire le plus actif du CSNU, le Comité des sanctions contre ISIL (Da'esh) et Al-Qaida, qui s'est réuni environ 20 fois en 2019. En raison des défis posés par la pandémie de COVID-19, notamment les limitations de la tenue de réunions en personne, le SCWG-CAAC a été contraint de modifier ses règles et procédures et ses méthodes de travail et a accepté de tenir des réunions virtuelles sous la forme de vidéoconférences fermées. Ainsi, en 2020, trois réunions formelles en personne et 18 réunions virtuelles ont été organisées.²⁸ Les négociations de conclusions ont été largement remplacées par une procédure écrite, avec une ou deux réunions virtuelles pour régler les points les plus difficiles des textes.

COMPRENDRE LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

L'adoption de conclusions spécifiques à chaque pays reste l'activité principale du SCWG-CAAC. La force même de ces conclusions consiste en leur adoption par consensus. Les recommandations contenues dans ces conclusions spécifiques à un pays constituent un message unanime des 15 membres du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris de ses cinq membres permanents (P5), et sont donc un outil de plaidoyer puissant entre les mains du

groupes armés (CAAFAG) : Comblant le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix (HDP) », avec les co-sponsors Pérou, Pologne et Royaume-Uni.

26 Événement de haut niveau, "How are we going to stop the war on children" (Comment allons-nous arrêter la guerre contre les enfants), 23 septembre 2019, <https://media.un.org/en/asset/k1d/k1dceazhg7>.

27 Voir le rapport annuel de 2019 du CS WG CAAC, S/2019/981, 20 décembre 2019, par. 7, <https://undocs.org/S/2019/981>.

28 Voir le rapport annuel de 2020 du CS WG CAAC, S/2020/1260, 31 décembre 2020, par. 8, <https://www.undocs.org/en/S/2020/1260>.

Bureau du RSSG-CAAC, des CTFMR, de la société civile et d'autres acteurs et défenseurs des CAAC. En même temps, l'exigence du consensus est l'un des plus grands obstacles à surmonter pour l'adoption des conclusions.

Depuis l'adoption des premières conclusions du SCWG-CAAC en 2006, la longueur des conclusions n'a cessé d'augmenter, passant de trois ou quatre pages seulement les premières années à une moyenne de 10 pages au moment où la Belgique a pris la présidence du SCWG-CAAC en 2019. La Belgique a décidé de s'appuyer sur le travail de ses prédécesseurs et de poursuivre le même modèle de conclusions tel qu'il avait évolué au moment où la Belgique a pris sa présidence. Ce chapitre vise à expliquer la structure et les différentes sections des conclusions spécifiques à chaque pays, en soulignant les points traditionnellement difficiles des négociations.

Adoption par consensus

Trouver un équilibre entre la formulation d'un texte qui soit acceptable pour tous les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et qui, en même temps, contienne des messages forts sans être édulcoré au plus petit dénominateur commun est l'un des plus grands défis pour un président du SCWG-CAAC. Les conclusions les plus difficiles et les plus délicates à négocier sont celles qui concernent la situation des pays dont les acteurs étatiques figurent dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les CAAC pour des violations graves contre les enfants. Ces acteurs étatiques ont un accès direct aux membres du CSNU et peuvent exercer une plus grande pression politique que les acteurs non étatiques. Lorsque les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies sont eux-mêmes impliqués dans un conflit dans l'un des pays examinés, en particulier lorsqu'ils sont eux-mêmes inscrits sur la liste, devenant ainsi juge et partie en même temps, il peut devenir presque impossible de trouver un consensus sur un texte. Les négociations les plus difficiles peuvent durer des mois.

Cependant, le fait même que, à maintes reprises, un consensus ait été trouvé sur des conclusions, même concernant des situations de pays à propos desquelles le CSNU est habituellement divisé, illustre que le CSNU - et plus généralement la communauté internationale dans son ensemble - est uni dans son engagement à traiter les violations à l'encontre des enfants touchés par les conflits armés. La Belgique s'est nourrie de ce consensus, et l'a forgé tout en poussant diplomatiquement l'enveloppe normative sur des questions sensibles afin de garantir les plus grands bénéfices possible pour les enfants.

Cycle : De la présentation du rapport du SGNU à l'adoption des conclusions

Le cycle d'adoption des conclusions spécifiques à un pays commence par la présentation du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur un pays spécifique par le RSSG-CAAC au SCWG-CAAC lors d'une session formelle en présence du représentant permanent du pays en

question. Après la présentation du rapport par le RSSG-CAAC, le représentant permanent du pays en question prend la parole et fait une déclaration sur le rapport et la situation dans son pays. Cette déclaration sera ensuite annexée aux conclusions lorsque celles-ci seront publiées après adoption. Après cette déclaration, les membres du SCWG-CAAC ont une séance de questions-réponses avec le représentant permanent. À un moment donné, le représentant permanent quitte la salle et le SCWG-CAAC poursuit sa session avec le RSSG-CAAC. Cette session, comme toutes les sessions formelles et informelles du SCWG-CAAC, se déroule à huis clos, en présence des seuls membres de l'ONU et du CSNU.

Sur la base du rapport du SGNU, de la déclaration du représentant permanent et des discussions du SCWG-CAAC, un projet de conclusions est élaboré par le président du SCWG-CAAC. Lors de la rédaction du texte, le président peut consulter le Bureau du RSSG-CAAC, l'UNICEF, le DPO et le CICR, par exemple, pour clarifier davantage des éléments du rapport ou vérifier les développements sur le terrain ou l'exactitude d'une formulation à la lumière du droit international humanitaire. Parfois, une contribution est reçue d'un Groupe des Amis local des CAAC, s'il en existe un dans le contexte du pays, avec des recommandations basées sur le rapport du Secrétaire général des Nations Unies pour examen par les membres du SCWG-CAAC. Par exemple, le Groupe des Amis des CAAC en Somalie, basé à Nairobi, a envoyé des recommandations aux membres du SCWG-CAAC pour les négociations sur les conclusions concernant la Somalie en 2020. Ensuite, le projet zéro des conclusions est distribué aux membres du SCWG-CAAC par le président, après quoi le SCWG-CAAC se réunit en sessions informelles pour négocier ces conclusions. Au cours de la présidence belge, les textes ont généralement fait l'objet d'un accord en deux lectures (chacune comprenant plusieurs sessions). Parfois, cependant, trois, voire quatre lectures ont été nécessaires. Une fois qu'un accord est trouvé avec une procédure de silence sur la non-rupture du texte, ces conclusions seront adoptées par le SCWG-CAAC lors d'une session formelle, en présence du RSSG-CAAC, d'un représentant de l'UNICEF et du représentant permanent du pays en question. Le représentant permanent et le RSSG-CAAC font tous deux une déclaration et réfléchissent aux conclusions adoptées, suivies d'une session interactive avec le SCWG-CAAC. Après la session formelle du SCWG-CAAC en tant que tel, un communiqué de presse est publié, avec le message public des conclusions qu'il contient. Les conclusions adoptées elles-mêmes sont envoyées aux éditeurs de l'ONU pour une vérification finale, qui prend parfois plusieurs semaines, après quoi elles sont publiées sur le site web de l'ONU.²⁹ En application des conclusions, le Secrétariat de l'ONU prépare et envoie plusieurs lettres, par exemple au gouvernement en question et aux donateurs.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a atteint New York en mars 2020, où se trouve le siège de l'ONU, et que la ville s'est confinée, les méthodes de travail du SCWG-CAAC ont dû être

29 Voir <https://www.un.org/securitycouncil/subsidiary/wgcaac/sgreports>.

adaptées. Les sessions virtuelles du SCWG-CAAC n'ont été considérées que comme des sessions informelles; elles ont donc dû être suivies d'une procédure écrite afin de les formaliser.³⁰ Les négociations en personne des conclusions ont été remplacées par des commentaires écrits envoyés par les membres du SCWG-CAAC, sur la base desquels le président a rédigé une nouvelle version du texte. Une négociation en ligne a permis de résoudre les points de désaccord les plus difficiles. Négocier des textes sensibles par procédure écrite et par des réunions en ligne est loin d'être idéal. Néanmoins, le SCWG-CAAC a réussi à se mettre d'accord sur plusieurs conclusions avec ces nouvelles méthodes. Le fait que la Belgique ait présidé le SCWG-CAAC pendant près de 15 mois en personne a créé une base d'expérience et de confiance sur laquelle il a été possible de s'appuyer pour poursuivre le travail en ligne.

Structure des conclusions

Comme cela a déjà été mentionné, lorsque la Belgique a pris la présidence du SCWG-CAAC, elle a décidé de s'appuyer sur le travail de ses prédécesseurs en ce qui concerne la structure des conclusions. Au fil des années, la longueur des conclusions n'a cessé d'augmenter, pour atteindre une moyenne d'environ 10 pages.

Introduction

Les quatre premiers paragraphes des conclusions constituent une introduction, faisant référence à la session du SCWG-CAAC au cours de laquelle le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le pays a été présenté en décrivant de manière générale la discussion qui a eu lieu. Au cours des premières années du SCWG-CAAC, les conclusions comprenaient un paragraphe sur la déclaration du représentant permanent du pays en question, faite lors de la session au cours de laquelle le rapport a été présenté.³¹ Cependant, comme cela impliquait souvent de longues discussions, il a été décidé, à partir des conclusions sur l'Afghanistan adoptées en 2016³² d'annexer la déclaration dans son ensemble aux conclusions, une fois adoptées et publiées. Néanmoins, le paragraphe 3 des conclusions, qui décrit la discussion du SCWG-CAAC lors de la présentation du rapport par pays du SGNU, reste souvent un paragraphe contesté et vivement débattu. Aucun jugement de valeur ne peut être formulé dans ce paragraphe, ni aucune recommandation, même si ceux-ci ont été formulés lors de la session officielle du SCWG-CAAC au cours de laquelle le rapport a été présenté et discuté. La description est une liste factuelle des sujets discutés. Les paragraphes 2 et 4 font référence aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les CAAC qui sont

30 Voir le rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, S/2020/1260, par. 7-8, <https://www.undocs.org/en/S/2020/1260>.

31 *En attendant les conclusions sur la Syrie*, S/AC.51/2014/4, para. 4, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2014/4>.

32 *En attendant les conclusions sur l'Afghanistan*, S/AC.51/2016/1, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2016/1>.

pertinentes pour le mandat des CAAC et sont généralement répétées sans modification dans toutes les conclusions.

Déclaration publique du président du groupe de travail

La section suivante des conclusions contient la « Déclaration publique du président du groupe de travail. » Cette section est publiée sous forme de communiqué de presse lors de l'adoption formelle des conclusions par le SCWG-CAAC.³³ Le paragraphe 5 des conclusions fait toujours l'objet des négociations les plus longues. Une fois que l'on est parvenu à un accord sur certains éléments dans ce paragraphe, il est plus facile de s'entendre sur ces éléments plus loin dans le texte.

La déclaration publique commence généralement par un chapeau s'adressant à toutes les parties au conflit armé, en particulier les parties énumérées dans les annexes des rapports annuels du Secrétaire général sur les CAAC, y compris les acteurs étatiques le cas échéant. Ce qui suit est une expression de préoccupation concernant les diverses violations des CAAC qui ont lieu dans le pays concerné, avec un message aux parties au conflit armé les appelant à mettre fin à ces violations et à empêcher que de nouvelles ne se produisent. Adresser la déclaration publique à toutes les parties au conflit armé, en particulier les parties mentionnées,³⁴ dans le chapeau, y compris pour des violations pour lesquelles elles ne sont pas nécessairement mentionnées, est un choix pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cela est fait pour des raisons pratiques. La déclaration publique deviendrait illisible et trop longue si l'on traitait, pour chaque partie inscrite, les différentes violations pour lesquelles elle est inscrite. Deuxièmement, la déclaration publique appelle à prévenir les violations à l'avenir, ce qui est un message applicable à toutes les parties. Troisièmement, même si une partie ne figure pas sur la liste pour une certaine violation, cela ne signifie pas qu'elle n'a pas commis ces violations à une échelle moindre. Parfois, cependant, le chapeau est court et se lit, par exemple, comme suit : « Le groupe de travail a convenu d'adresser un message aux parties suivantes par le biais d'une déclaration publique de son président ».³⁵ Les messages sont ensuite divisés en messages communs « à toutes les parties » ou « à toutes les parties au conflit armé », et en messages spécifiques « au gouvernement » et « à tous les groupes armés ».³⁶ Parfois, les messages spécifiques sont adressés à des parties spécifiques, comme « la

33 Pour consulter tous les communiqués de presse : <https://www.un.org/securitycouncil/subsidiary/wgcaac/sgreports>.

34 Parfois, seules les parties mentionnées sont adressées, voir par exemple les conclusions sur la Syrie, S/AC.51/2019/1, par. 5, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/1>.

35 Voir, par exemple, les conclusions sur les Philippines, S/AC.51/2020, par. 5, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/9>.

36 Voir, par exemple, les conclusions sur le Myanmar, S/AC.51/2019/2, par.5, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/2> et les conclusions sur les Philippines, S/AC.51/2020, par. 5, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020>.

Coalition pour soutenir la légitimité au Yémen »,³⁷ « la Force d'intervention conjointe civile »,³⁸ ou « aux États-Unis d'Amérique »,³⁹ ou les messages sont adressés plus largement « à toutes les personnes concernées ».⁴⁰

Parfois, il y a une discussion pour savoir si un conflit spécifique est un « conflit armé » selon le droit international humanitaire. Dans ce cas, il est fait référence à l'explication dans les conclusions sur la Colombie de 2010, « rappelant que la résolution 1612 (2005) ne cherche pas à déterminer juridiquement si les situations mentionnées dans les rapports du Secrétaire général sont ou ne sont pas des conflits armés dans le contexte des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, et qu'elle ne préjuge pas du statut juridique des parties non étatiques impliquées dans ces situations ».⁴¹

Le paragraphe 6 des conclusions contient un message à l'intention des chefs communautaires et religieux et est répété généralement sans modification dans toutes les conclusions, depuis les conclusions adoptées sur le Nigeria en 2017.⁴²

Recommandations au Conseil de sécurité - Lettres

Sous cette rubrique, le SCWG-CAAC recommande au président du Conseil de sécurité de transmettre des lettres au gouvernement du pays faisant l'objet d'un examen, au Secrétaire général de l'ONU,⁴³ au président du comité des sanctions (le cas échéant) et à d'autres acteurs concernés, tels que le président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) et le président de la Commission de l'UA,⁴⁴ l'Autorité intergouvernementale pour le développement

undocs.org/S/AC.51/2020/9.

37 Voir les conclusions sur le Yémen, S/AC.51/2020/1, par. 5 (f), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/1>.

38 Voir les conclusions sur le Nigeria, S/AC.51/2020/8, par. 5 (aa) – (bb), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/8>.

39 Voir les conclusions sur l'Afghanistan, S/AC.51/2020/2, par. 5 (v), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/2>.

40 Voir, par exemple, les conclusions sur le Yémen, S/AC.51/2020/1, par. 5 (o) – (q), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/1>, et les conclusions sur l'Afghanistan, S/AC.51/2020/2, par. 5 (z)–(cc), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/2>.

41 Voir les conclusions sur la Colombie, S/AC.51/2010/3, para. 5, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2010/3>.

42 Voir les conclusions sur le Nigeria, S/AC.51/2017/5, par. 6, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2017/5>. Un message à l'intention des seuls « dirigeants communautaires » figurait déjà au par. 5 des conclusions sur les Philippines, S/AC.51/2017/4, par. 5, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2017/4>.

43 Les lettres au Secrétaire général peuvent être consultées en ligne : <https://www.un.org/securitycouncil/subsidiary/wgcaac/letters>.

44 Voir les conclusions sur le Nigeria, S/AC.51/2020/8, par.9, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/8>.

(IGAD),⁴⁵ le gouvernement des États membres du G5 Sahel⁴⁶ et la Coalition pour soutenir la légitimité au Yémen.⁴⁷

Dans la lettre au gouvernement, de nombreux messages de la déclaration publique sont répétés. Parfois, certains messages sont plus détaillés ou personnalisés. Dans la lettre au SGNU, des recommandations sont souvent formulées concernant l'opération de maintien de la paix dans le pays concerné, notamment en ce qui concerne la capacité des CPA, le mécanisme de surveillance, les plans d'action de Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) avec les parties figurant sur la liste, ou les processus de paix et de médiation et l'importance d'inclure la protection des enfants.⁴⁸

Aucune lettre n'est envoyée aux acteurs non étatiques qui figurent sur la liste des parties au conflit, car beaucoup d'entre eux sont également des groupes armés désignés comme terroristes par l'ONU, et l'envoi de lettres par le CSNU à des groupes désignés comme terroristes n'est pas jugé légitime. Les acteurs non étatiques ne sont abordés que par le biais de la déclaration publique. Toutefois, cela entraîne souvent une frustration chez les acteurs étatiques figurant sur la liste, car ils perçoivent un déséquilibre dans le nombre de critiques qu'ils reçoivent par rapport aux acteurs non étatiques.

Enfin, cette section peut également inclure des recommandations directes au Conseil de sécurité,⁴⁹ concernant par exemple les mandats des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Action directe du groupe de travail - Lettres

Dans la dernière section des conclusions du SCWG-CAAC, des lettres sont envoyées aux donateurs, tels que la Banque mondiale et les organisateurs du groupe de travail humanitaire sur la Syrie à Genève,⁵⁰ et aux gouvernements concernés. Dans le cadre de cette section, des

45 Voir les conclusions sur le Sud-Soudan, S/AC.51/2021/1, par. 9, <https://undocs.org/S/AC.51/2021/1>.

46 Voir les conclusions sur le Mali, S/AC.51/2020/11, par. 9, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/11>.

47 Voir les conclusions sur le Yémen, S/AC.51/2020/1, par. 8, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/1>. Il est à noter que dans le cas de la Coalition, la lettre est transmise par le président du WG CAAC du CS, et non par le président du Conseil de sécurité. Le maintien de ce paragraphe dans cette section et non dans la suivante (« Action directe du groupe de travail ») est le résultat d'un compromis dans les négociations.

48 Voir par exemple les conclusions sur la Syrie, S/AC.51/2019/1, par. 8 (a), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/1> et les conclusions sur les Philippines, S/AC.51/2020/9, par. 8 (d), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/9>.

49 Voir, par exemple, les conclusions sur l'Irak, S/AC.51/2020/4, par. 9, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/4>, les conclusions sur la Somalie, S/AC.51/2020/6, par. 11, <https://www.undocs.org/en/S/AC.51/2020/6>, les conclusions sur le Mali, S/AC.51/2020/11, par. 10, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/11>, et les conclusions sur le Sud-Soudan, S/AC.51/2021/1, par. 11, <https://undocs.org/S/AC.51/2021/1>.

50 Voir les conclusions sur la Syrie, S/AC.51/2019/1, par. 10-11, <https://www.undocs.org/S/>

lettres ont été envoyées à d'autres acteurs concernés, tels que la direction de la mission de soutien résolu de l'OTAN.⁵¹

Négociations difficiles

Comme mentionné, les conclusions les plus difficiles et les plus sensibles à négocier sont celles qui concernent les situations de pays dont les acteurs étatiques sont répertoriés pour de graves violations à l'encontre des enfants. Lorsque les membres du CSNU sont eux-mêmes impliqués dans un conflit dans l'une des situations de pays examinées, surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes listés, il devient presque impossible de trouver un consensus sur un texte. Le défi est de trouver un consensus sur un texte sans diluer les messages du texte avec des recommandations sans signification. Afin d'œuvrer en faveur d'un consensus, la Belgique a impliqué et mobilisé l'ensemble de son réseau diplomatique durant sa présidence du SCWG-CAAC. Le triangle formé par les ambassades belges dans les capitales du monde entier, par le ministère belge des Affaires étrangères à Bruxelles – du responsable des droits de l'homme et des directeurs des Nations unies au directeur politique et au ministre des Affaires étrangères –, et par la mission belge auprès des Nations unies à New York ont joué un rôle crucial pour clôturer de manière positive sa présidence.

Certaines questions ont été à maintes reprises difficiles à négocier. L'une d'entre elles concernait les Principes et engagements de Paris pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation illicites d'enfants, les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Comme ces textes ne sont pas le résultat de négociations intergouvernementales, mais des engagements volontaires des États à aller au-delà de ce qui est légalement requis, il n'y a pas eu de consensus au sein du SCWG-CAAC pour inclure dans les conclusions des recommandations pour adhérer à ces textes.⁵² Une fois qu'un gouvernement avait endossé l'un de ces textes, cela était cependant bien accueilli.⁵³ De plus, une fois qu'un gouvernement avait volontairement

[AC.51/2019/1](#).

- 51 Voir les conclusions sur l'Afghanistan, S/AC.51/2016/1, par. 14, <https://www.undocs.org/S/AC.51/2016/1>.
- 52 Une exception notable est, par exemple, la référence à la Déclaration sur la sécurité des écoles dans les conclusions sur la Colombie, même si la Colombie n'a pas encore approuvé la Déclaration sur la sécurité des écoles. Voir les conclusions sur la Colombie, S/AC.51/2020/5, par. 5 (l), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/5>. Il en va de même pour la référence aux Principes de Paris dans les conclusions sur le Sud-Soudan, même si le Sud-Soudan ne les a pas encore approuvés. Voir les conclusions sur le Sud-Soudan, S/AC.51/2021/1, par. 5 (d), <https://undocs.org/S/AC.51/2021/1>.
- 53 Voir, par exemple, les conclusions sur le Myanmar, S/AC.51/2019/2, par. 5 (q), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/2>, et les conclusions sur la Somalie, S/AC.51/2020/6, par. 7 (p), <https://www.undocs.org/en/S/AC.51/2020/6>. Les Principes de Vancouver étant encore un document relativement (?) récent, le SCWG-CAAC n'a pas encore eu l'occasion de se féliciter de leur approbation par un pays dans ses conclusions.

souscrit à ces textes, un consensus s'est dégagé pour recommander à ces gouvernements de mettre en œuvre leurs engagements,⁵⁴ « guidés par » ces documents.⁵⁵ Depuis l'adoption de la Déclaration présidentielle/2020/3 (cf. supra), les conclusions du SCWG-CAAC ont également commencé à faire référence au Guide pratique des Nations Unies à l'intention des médiateurs pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé, encourageant les acteurs impliqués dans les processus de paix et de médiation à l'utiliser.⁵⁶

Comme dans tous les autres forums de l'ONU, les références au genre sont de plus en plus difficiles à maintenir dans les conclusions du SCWG-CAAC. La Belgique, en tant que présidente, a réussi à maintenir des références, par exemple, à la violence sexuelle et fondée sur le genre contre les enfants dans toutes les conclusions,⁵⁷ aux services spécialisés et sensibles au genre pour les victimes de viol et d'autres formes de violence sexuelle dans les conflits armés,⁵⁸ ainsi qu'aux possibilités de réintégration et de réhabilitation pour les enfants touchés par les conflits armés, qui doivent être sensibles au genre.⁵⁹ Elle a également réussi à insérer une référence au mariage précoce et au mariage forcé des filles pour la première fois dans les conclusions du SCWG-CAAC.⁶⁰

54 Voir, par exemple, les conclusions sur la RDC, S/AC.51/2020/10, par. 7 (j), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/10>: « Rappelant que le gouvernement de la République démocratique du Congo a approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Directives pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire pendant les conflits armés et qu'il a demandé leur mise en œuvre rapide, (...) ».

55 Voir, par exemple, les conclusions sur l'Afghanistan, S/AC.51/2020/2, par. 5 (f), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/2>: « (...) demandant instamment que les enfants associés ou présumés associés à des parties à un conflit soient traités avant tout comme des victimes et que la détention ne soit envisagée qu'en dernier ressort et pour la période la plus courte possible, conformément au droit international et aux Principes et directives concernant les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (les Principes de Paris), qui ont été approuvés par le gouvernement afghan ». Voir aussi, par exemple, les conclusions sur la Colombie, S/AC.51/2020/5, par. 5 (o), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/5>

56 Voir aussi, par exemple, les conclusions sur la Colombie, S/AC.51/2020/5, par. 5 (c), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/5> et les conclusions sur le Sud-Soudan, S/AC.51/2021/1, par. 5 (d), <https://undocs.org/S/AC.51/2021/1>.

57 Voir, par exemple, les conclusions sur le Myanmar, S/AC.51/2019/2, par. 5 (j), 7 (b), et 9 (c), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/2>, conformément à la résolution SC 2427 (2018), OP18 et à la résolution 1261 (1999) du CS, OP10.

58 Voir, par exemple, les conclusions sur l'Irak S/AC.51/2020/4, par. 5 (v), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/4>.

59 Voir, par exemple, les conclusions sur le Myanmar, S/AC.51/2019/2, par. 5 (t), 7 (i), et 9 (a), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/2>, conformément à la résolution 2427 (2018) du CS, OP26.

60 Voir, par exemple, les conclusions sur le Yémen, S/AC.51/2020/1, par. 5 (f), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/1>: « mariage précoce des filles » (car c'est la formulation utilisée dans le deuxième rapport sur le Yémen, S/2019/453) et les conclusions sur la Somalie, S/AC.51/2020/6, par. 5 (g), (i) et 7 (l): « mariage forcé ».

Enfin, la nécessité et l'importance de la responsabilité pour les violations graves commises à l'encontre des enfants ont également été un élément central des conclusions négociées sous la présidence belge.⁶¹ Cela inclut le maintien de références de plus en plus contestées à la Cour pénale internationale, le cas échéant.⁶²

APERÇUS SUR LES LACUNES ET LES OPPORTUNITÉS ALLANT DE L'AVANT

La présidence belge du SCWG-CAAC (2019-2020) s'est inscrite dans la lignée de son prédécesseur, la Suède, et s'est concentrée sur la mise en œuvre du mandat des CAAC. Pour aller de l'avant, les recommandations suivantes peuvent être prises en compte par ses successeurs.⁶³

Tout d'abord, il convient de maintenir une relation de travail étroite entre le président du SCWG-CAAC et le SRSR-CAAC, conformément à leurs mandats respectifs. L'élaboration d'un plan de travail annuel concernant la publication des rapports par pays est une bonne pratique à poursuivre. Idéalement, le SCWG-CAAC devrait adopter des conclusions sur toutes les situations spécifiques à un pays avec des parties inscrites sur la liste au cours du mandat de deux ans d'un président du SCWG-CAAC (actuellement 14). Pour ce faire, les rapports par pays devraient être publiés de manière régulière et en temps opportun.

En outre, l'accent mis sur le suivi de la mise en œuvre des conclusions spécifiques à chaque pays, notamment en poursuivant la pratique des vidéoconférences régulières avec le CTFMR sur le terrain, doit être maintenu. Les futurs présidents du SCWG-CAAC pourraient améliorer cet accent mis sur le suivi des conclusions en engageant et en impliquant le pays concerné. En outre, les discussions du SCWG-CAAC sur les Notes horizontales mondiales relatives aux enfants et aux conflits armés devraient permettre des mises à jour régulières des situations nationales à l'étude ainsi que des nouvelles situations préoccupantes dans les pays. Il faudrait réfléchir davantage à la manière de tirer parti de ces Notes horizontales mondiales pour l'alerte précoce et l'amélioration de la prévention. Les futurs présidents pourraient également améliorer la manière de traiter les situations préoccupantes pour lesquelles il n'y a (jusqu'à présent) pas de parties répertoriées, comme la « Libye », « Israël et l'État de Palestine » ou le « Burkina Faso ». L'organisation d'une vidéoconférence avec le CTFMR de la Libye sous la présidence belge a été un moyen d'y parvenir.

61 Voir, par exemple, les conclusions sur la République arabe syrienne, A/AC.51/2019/1, par. 5 (c), (f), (g) et 7 (c), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2019/1>.

62 Voir, par exemple, les conclusions sur la République centrafricaine, A/AC.51/2020/3, par. 5 (j), (o), et 7(c), <https://www.undocs.org/S/AC.51/2020/3>.

63 La Belgique a inclus ces recommandations dans une lettre au Conseil de sécurité du 24 décembre 2020, S/2020/1288, <https://undocs.org/S/2020/1288>.

La poursuite de la pratique des visites sur le terrain et de l'intégration de l'agenda des CAAC dans l'ensemble des travaux du CSNU est essentielle pour maintenir l'attention et l'urgence de la question. Inviter des orateurs à s'adresser directement au Conseil de sécurité sur la situation des enfants touchés par les conflits armés, tant lors des sessions ouvertes que lors des consultations à huis clos, en est un exemple. L'organisation de réunions conjointes des comités de sanctions et du SCWG-CAAC en est un autre. Les réunions mensuelles du SCWG-CAAC pour présenter et discuter du programme de travail du CSNU avec le président du CSNU du mois et les représentants du Bureau du RSSG-CAAC, de l'UNICEF et du DPO sont une autre pratique recommandée.

L'engagement avec toutes les parties prenantes, y compris le pays concerné, la société civile et toutes les personnes impliquées dans le MRM restera essentiel. La tenue régulière de tables rondes d'ONG, par exemple, est une pratique qui est recommandée. En outre, l'organisation de réunions du CSNU selon la formule Arria, auxquelles peuvent participer des personnes n'appartenant pas au CSNU et des membres de la société civile, est un autre moyen d'engager les parties prenantes.

Le président du SCWG-CAAC est l'un des gardiens du mandat des CAAC. Même si le président n'a pas de rôle formel dans le processus de rédaction du rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés (CAAC), il peut faire passer des messages, comme l'a fait la Belgique pendant son mandat de président. Elle a souligné l'importance de l'inscription et de la radiation des auteurs de crimes sur la base de preuves dans les annexes des rapports annuels du SGNU sur les CAAC, reflétant avec précision les données collectées et vérifiées par le mécanisme de surveillance (MRM), conformément aux critères inclus dans le rapport annuel du SGNU sur les CAAC de 2010.⁶⁴ Le maintien de l'intégrité et de l'impartialité du mécanisme d'inscription sur la liste est crucial pour cet outil précieux et puissant, car il permet à l'ONU de travailler avec les parties inscrites sur la liste pour améliorer la situation des enfants touchés par les conflits armés. Un tel mécanisme doit être doté d'une capacité solide sur le terrain pour assurer le suivi et la communication des informations, ce qui a été remis en question par la COVID-19 mais jugé plus pertinent et nécessaire que jamais.⁶⁵

Annelies Verstichel, LL.M. (Faculté de droit de Columbia), PhD (Institut universitaire européen), est diplomate de carrière et a été chargée de la présidence du SCWG-CAAC par la Belgique pendant son mandat au CSNU en tant que membre non-permanent (2019-2020).

64 Voir Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/64/742-S/2010/181), 13 avril 2010, <https://undocs.org/A/64/742>, par. 176-180.

65 Voir, par exemple, les interventions de la Belgique lors du débat annuel ouvert sur les CAAC, le 2 août 2019, https://newyorkun.diplomatie.belgium.be/sites/default/files/content/pdf/caac_eng.pdf, et le 23 juin 2020, https://newyorkun.diplomatie.belgium.be/sites/default/files/content/20200623_caac_intervention_final.pdf.

RÉFLEXION SUR LES 25 ANS DU PROGRAMME SUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

Laura Cleave^①, Abdikarim Hassan^②, Myrah Oloo^③, Achaleke Christian Leke^④

① Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité

② Consultant Juridique

③ Ancienne élève des Giants of Africa

④ Local Youth Corner Cameroon

NOTE DES ÉDITEURS :

Ce commentaire se présente sous une forme quelque peu différente des autres commentaires publiés dans Allons-y et reflète notre engagement envers le pluralisme méthodologique et l'importance de la connaissance expérientielle. Il prend la forme d'une discussion retranscrite entre trois membres d'un comité consultatif de jeunes établi dans le cadre du projet de recherche « Knowledge for Prevention » sur l'alerte précoce du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans la violence armée à l'Institut Dallaire, et la conseillère de recherche de l'Institut Dallaire, Laura Cleave.

LAURA CLEAVE

Merci d'être ici pour réfléchir aux succès et aux défis des 25 ans du programme Enfants et conflits armés (CAAC). Le programme Children and Armed Conflict (CAAC) a été établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU), à la suite de la publication du rapport inédit de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Dans ce rapport, aujourd'hui largement considéré comme la pierre angulaire du programme CAAC, Graça Machel soulignait l'effet disproportionné que les conflits et la violence ont sur les enfants.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'être rejoints par le Comité consultatif des jeunes de Knowledge for Prevention (K4P), dont les activités de plaidoyer et de recherche s'étendent du Cameroun au Kenya, en passant par l'Irlande du Nord, la Somalie, le Sud-Soudan et les États-Unis.

Notre comité consultatif des jeunes a été créé pour donner des conseils sur la façon dont les enfants et les jeunes peuvent être mieux engagés dans le cadre des efforts de consolidation de la paix et d'alerte précoce afin de prévenir le recrutement d'enfants dans les conflits armés. Notre comité continue de démontrer le pouvoir des jeunes en tant qu'acteurs du changement et bâtisseurs de relations, à la fois dans leurs communautés respectives et dans le monde entier.

Donc, pour commencer notre discussion aujourd'hui, je vous demanderais, comment décririez-vous le contexte pour les enfants et les jeunes dans vos communautés?

ABDIKARIM HASSAN

Je pense qu'il y a plus de discussions autour des problèmes qui touchent les enfants et les jeunes dans ma communauté. Les questions relatives à la protection de l'enfance et à la jeunesse sont désormais plus systématiquement prises en compte dans les principaux processus décisionnels. Les défenseurs de l'enfance sont représentés au sein du gouvernement et des principaux ministères, c'est-à-dire les unités de protection de l'enfance au sein du ministère de la Justice et du ministère de la Défense.

Ainsi, la discussion est bien lancée. Les gens sont bien informés sur la question de la participation des enfants dans les conflits. Mais encore une fois, il reste des défis à relever pour apporter des changements en ce qui concerne la question des enfants, en particulier la question des enfants dans les conflits armés. Cela est lié aux ressources limitées, car la Somalie est toujours en période de transition après

un conflit qui a duré des décennies. Les ressources nécessaires à l'ajustement et à l'application des politiques ne sont pas encore pleinement mises en œuvre. En outre, de nombreux bureaux gouvernementaux et organisations de la société civile dépendent encore des donateurs et de la communauté internationale pour mettre en œuvre les activités quotidiennes et la prestation de services aux enfants. Il y a aussi les défis liés à la prévalence de la pauvreté dans le pays, qui empêche encore de nombreux jeunes et enfants de s'engager pleinement dans des programmes positifs, tels que l'éducation, etc.

Et une fois que vous connaissez le défi global de la communauté en ce qui concerne la prévalence de la pauvreté, nous constatons que les enfants sont utilisés abusivement par les cellules de recrutement dans les conflits. Nous n'avons pas encore investi beaucoup de temps et de ressources dans la promotion de la connaissance et de l'engagement communautaire. Nous avons tendance à adopter des approches réactionnaires, à aider ou à venir en aide aux enfants qu'après coup, et non avant. C'est pourquoi il est important d'investir dans l'alerte précoce et les programmes communautaires.

MYRAH OLOO

Ma réponse est donc un peu plus générale. Si vous regardez la structure d'âge au Kenya, environ 40 % de la population a moins de 14 ans. Le gouvernement fait beaucoup pour nous aider, par exemple par le biais d'initiatives telles que le Youth Enterprise Fund. Celui-ci fournit des fonds aux personnes qui ont des idées d'entreprise et qui veulent créer leur propre société.

Et puis il y a aussi le National Youth Service (NYS), qui est un programme qui aide les jeunes à s'engager dans le domaine de la sécurité, par exemple l'armée et la formation de base.

Le ministère de la Jeunesse se concentre également sur des programmes axés sur la jeunesse.

Cependant, en tant que groupe démographique de jeunes faisant partie d'une vaste population, nous sommes victimes de nombreux problèmes uniques, qu'il s'agisse de la pauvreté, du chômage, etc. Si l'on considère le groupe d'âge jusqu'à 25 ans, nous sommes en présence d'environ 65 % de la population. Je crois que le taux de chômage au niveau national est d'environ 7 %, et pour les jeunes en particulier (16 à 35 ans), il est d'environ 17 %. Cela représente une grande disparité.

Donc, je dirais que dans le contexte pour les jeunes et les jeunes enfants dans ma communauté, les politiques et les conseils sont là. Cependant, comme mon collègue l'a dit avant moi, c'est une question de ressources. Tout est question d'exécution et je crois que c'est là que nous échouons. Par exemple, en 2021, nous avons connu un énorme recul en termes d'éducation et de retour des jeunes à l'école. Oui, il existe des politiques qui stipulent que nous devons aller à l'école, mais je pense que le problème réside dans l'exécution. Il est donc important que nous fassions un peu plus pour nous assurer que ce que nous disons est ce que nous faisons dans notre communauté.

Même si j'ai l'impression que les jeunes sont généralement vus et entendus, nous devons nous efforcer d'agir et de créer des environnements plus sûrs pour tous.

ACHALEKE CHRISTIAN LEKE

Pour le Cameroun, il existe différents contextes pour les enfants selon l'endroit où l'on se trouve dans le pays, de sorte que la situation des enfants et des jeunes est toujours en évolution. Selon la région du pays, la montée des conflits et les opportunités limitées affectent différemment les jeunes et les enfants. Tout d'abord, en termes d'éducation, notre pays gère actuellement un système d'éducation gratuite dans lequel nos enfants et nos jeunes - du droit primaire à l'enseignement supérieur - paient un montant minimum pour les frais de scolarité. Pourtant, il existe des communautés où les enfants n'ont pas eu accès à l'école depuis plus de trois ans. Cela crée un défi important quant à la réponse à apporter.

Un autre domaine clé que je souhaite mettre en avant concerne l'employabilité et les opportunités de génération de revenus. Actuellement, au Cameroun, le chômage est très élevé et les opportunités d'employabilité restent faibles.

Concernant la réponse du gouvernement, il y a le ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique, ainsi que le ministère des Affaires sociales, qui s'occupent des jeunes et des enfants. Ces ministères ont mis en place des programmes axés sur l'employabilité et la génération de revenus, par exemple le plan triennal spécial pour les jeunes. Dans ce cadre, l'État fournit des fonds sous forme de prêts aux jeunes pour créer leur entreprise, les suivre et les soutenir. Il existe également une grande variété d'autres programmes qui sont soutenus par l'esprit d'entreprise des jeunes eux-mêmes.

Le déplacement des enfants et la vulnérabilité croissante des enfants des rues - d'autant plus que, dans de nombreux cas, les enfants eux-mêmes ont choisi de

quitter le foyer en raison des mauvais traitements infligés par les parents - ainsi que des enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur du pays restent très préoccupants. Ces enfants vivent le conflit différemment et sont particulièrement vulnérables aux abus et aux atteintes à leurs droits. Le gouvernement a tenté de répondre à ce problème, mais il s'agit d'une question complexe et la bureaucratie entrave souvent la réponse. Les mouvements de la société civile répondent également à la vulnérabilité accrue des enfants (par exemple, par le biais d'un soutien aux moyens de subsistance, d'un soutien éducatif, etc.).

La réalité est que la mise en œuvre de notre politique nationale de la jeunesse repose sur environ 30 %. Pourtant, en ce qui concerne les enfants, il n'y a pas actuellement de politique institutionnelle au-delà des politiques de protection des enfants et de leur éducation en matière d'abus et d'exploitation des enfants. Dans une certaine mesure, le gouvernement, les décideurs politiques et les autres acteurs du développement ont réussi à faire en sorte que cette question soit intégrée dans toutes les institutions. Même les organisations de la société civile sont mandatées pour développer une politique de protection de l'enfant.

Du point de vue de la paix et de la sécurité, je pense que les récentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la paix et la sécurité ont permis d'amplifier ces processus de protection des enfants et des jeunes. Elles ont aussi permis de les impliquer dans le développement et le suivi des initiatives.

LAURA CLEAVE

Si l'on considère les 25 dernières années du programme CAAC, et en particulier les premières conclusions du rapport Graça Machel concernant l'impact disproportionné des conflits sur les enfants, quels progrès ont été réalisés pour protéger les enfants contre la violence? Et quelles sont vos préoccupations quant à la mise en œuvre efficace d'un programme de protection?

ACHALEKE CHRISTIAN LEKE

Malheureusement, les politiques fondées sur les CAAC ne se traduisent pas efficacement par un travail en temps réel sur le terrain dans les situations préoccupantes. L'investissement dans la protection de l'enfance passe souvent à côté ou néglige le fait que la réalité des enfants est en constante évolution - notamment en raison de l'accès que les enfants et les jeunes ont désormais à l'Internet, pour le meilleur ou pour le pire. Au cours des 10 à 15 dernières années, l'accès et l'exposition à l'information ont changé, ce qui a affecté la capacité des enfants à penser et à réagir

aux situations qui les concernent. Cela signifie que les programmes destinés aux enfants doivent tenir compte de la nature et des réalités changeantes de l'enfance d'aujourd'hui.

Un autre défi auquel nous sommes confrontés est que la programmation considère encore les enfants dans une perspective plus bénéficiaire. Je suis conscient que nous devons continuer à nous efforcer d'améliorer la protection des enfants. Cependant, nous devons également reconnaître les facultés des enfants ainsi que la créativité et la réflexion qu'ils apportent. Les programmes doivent également évoluer en termes de perception des enfants et de prise en compte de leurs points de vue. Les enfants doivent se développer dans le cadre de l'élaboration de programmes basés sur la protection.

D'après mon expérience de travail avec les enfants sur le terrain, les enfants ont le potentiel de maîtriser et de façonner les outils de consolidation de la paix. Si les groupes extrémistes violents peuvent apprendre aux enfants à porter des armes, les agences de consolidation de la paix peuvent également enseigner aux enfants comment construire la paix et travailler avec eux. Imaginez une génération où nous aurions des enfants qui, à l'âge de trois ou quatre ans, comprendraient déjà les principes de la médiation et du dialogue pacifiques. Cet enfant a une chance de ne pas être la proie de la radicalisation et du recrutement.

Dans ce contexte, le discours selon lequel les enfants sont les « leaders de demain » est lui aussi déjà dépassé. Aujourd'hui, nous voyons des enfants qui sont à la tête de la consolidation de la paix dans leurs communautés.

ABDIKARIM HASSAN

Si l'on considère le programme sur les enfants et les conflits armés, on constate que, dans une certaine mesure, certains mandats ont été intégrés avec succès dans de nombreux pays. Pourtant, les violations à l'encontre des enfants continuent d'être sous-déclarées ou négligées. De plus, la prise en compte des normes existantes au sein des communautés n'a pas encore changé. Les communautés sont toujours susceptibles de recruter des enfants, et la question du suivi des violations graves à l'encontre des enfants, y compris le recrutement, reste difficile dans les contextes de conflit. Les données sur le recrutement d'enfants restent limitées, en particulier pour les acteurs non étatiques. Dans la plupart des cas, ce sont les enfants qui sont en mesure de quitter les groupes armés qui sont comptabilisés dans les données relatives au recrutement. Mais cela passe à côté d'interventions importantes visant à prévenir cette pratique en premier lieu et à comprendre l'ampleur du problème. Il

faut alors donner la priorité à l'investissement dans le financement des politiques de protection de l'enfance afin de renforcer les efforts de prévention du recrutement.

MYRAH OLOO

Au cours des 25 dernières années, je pense que l'un des succès du programme CAAC est la prise de conscience suscitée par la vulnérabilité des enfants aux conflits et à la violence. Au niveau national, la connaissance des droits de l'enfant et des cadres juridiques de la protection de l'enfance a augmenté.

Cependant, je pense que 25 ans ne sont peut-être pas une période assez longue pour apprécier pleinement les changements sociétaux et la manière dont ils peuvent affecter une société. Certains pays sont en conflit depuis plus de 20 ans, et nous devons tenir compte des enfants qui ont grandi dans de tels environnements et qui sont aujourd'hui eux-mêmes des adultes.

La responsabilité reste une question essentielle. C'est une chose de soulever la question, voire de signer un accord de paix. Mais c'est une autre chose de faire respecter ce qui est écrit dans l'accord de paix. Et dans ce contexte, les accords de paix et de cessez-le-feu incluent rarement des dispositions relatives aux enfants et à leur protection.

Les programmes et les politiques de protection de l'enfance continuent de considérer les enfants comme des êtres à protéger, plutôt que comme un groupe ayant des droits. Ils ne reconnaissent pas que les enfants ont la capacité d'apporter la paix à leurs communautés - ce qui peut être considéré comme une perte de pouvoir. Cela ne donne pas aux enfants l'espace nécessaire pour reconnaître leur propre pouvoir de façonner le progrès sociétal et la paix durable.

Il faut donc que les enfants soient davantage impliqués dans la consolidation de la paix. Comme les enfants et les jeunes représentent une proportion aussi importante de la population, nous sommes déjà des leaders. Et que nous nous dirigeons nous-mêmes ou que nous dirigeons nos pairs, nous sommes déjà des leaders. Nous devons donc être traités comme tels. Des leaders avec qui il faut discuter et qui doivent être impliqués dans les questions qui nous concernent.

LAURA CLEAVE

Un rapport récent du Conseil danois pour les réfugiés traite de la normalisation de la violence pendant l'enfance. Celui-ci s'appuie sur des exemples de cas où les enfants intériorisent des contextes violents, qui se retrouvent jusque dans les jeux

auxquels ils participent dans la cour de récréation de l'école. Donc, de votre point de vue, que faut-il faire pour briser les cycles et les normalisations de la violence dès les premiers signes?

ACHALEKE CHRISTIAN LEKE

La normalisation de la violence et de la criminalité devient très courante dans les écoles et dans d'autres lieux fréquentés par les enfants. Nous devons donc créer des programmes qui ciblent les curriculums et remodelent les perspectives pour normaliser la paix.

De notre côté, nous avons un programme appelé la campagne Spread-Love, dans le cadre duquel nous travaillons dans les écoles primaires et secondaires pour apprendre aux enfants à aimer. L'amour semble être une notion insaisissable, mais avoir de telles conversations aide les enfants à commencer à regarder les choses différemment.

La culture du dialogue est donc essentielle. C'est quelque chose qui fait défaut dans notre contexte et qui peut même être considéré comme tabou. Mon organisation travaille d'arrache-pied sur ce point pour lancer et maintenir des dialogues communautaires - en essayant de faire de la culture du dialogue un style de vie. Mais, même lorsque nous observons les écoles, il existe toujours une culture de la punition qui limite les possibilités de dialogue et de discussion. Dans ces lieux, il n'y a pas d'espace pour que les enfants puissent parler entre eux. Les conclusions du rapport du Conseil danois pour les réfugiés auraient probablement été les mêmes il y a 10 ou 20 ans. Nous devons donc favoriser des cultures où les enfants ont la possibilité de grandir différemment. Que se passerait-il si un enfant commençait à apprendre ce qu'est la paix d'une manière plus douce, par des jeux ou des activités dès son entrée à l'école maternelle? C'est ainsi que l'on crée des champions de la paix.

Le financement de la paix doit également évoluer. De notre côté, nous menons un programme pour les enfants depuis trois ans, mais les fonds vont aux plus grandes organisations au lieu des organisations locales de la société civile. Si nous continuons à négliger les organisations et l'expertise locales, des rapports comme celui qui a été mentionné précédemment continueront à être produits et les conclusions ne changeront jamais.

La manière dont nous finançons la consolidation de la paix doit changer. Il doit y avoir une réflexion dans la programmation et de la part des parties prenantes

qui investissent et travaillent dans ces espaces. Je travaille avec ces enfants tous les jours, et je peux vous dire quels sont les défis à relever. Nous devons être capables d'envisager les choses différemment et de faire en sorte que les enfants soient instruits et élevés d'une manière qui nous évitera d'avoir des conflits demain.

ABDIKARIM HASSAN

Il est important de noter que les enfants ont toujours été confrontés et continuent d'être confrontés aux plus grandes répercussions des conflits armés et des cycles de violence. En reconnaissant que nous avons des règles dans la société, nous devons donner la priorité à la mise en œuvre et à l'application des lois, afin de créer un environnement sûr pour les enfants. Nous devons investir dans des environnements sûrs - tels que l'éducation et les ressources - qui peuvent remettre en cause les cycles de violence et l'engagement des enfants dans les conflits. Plutôt que d'attendre que les enfants grandissent, donner la priorité aux compétences de vie et à l'éducation à la paix à un âge plus précoce peut renforcer la médiation et la prévention des conflits.

Nous devons également investir dans le soutien aux soins - par exemple pour les parents et les tuteurs - afin qu'ils soient en mesure de maintenir des environnements de paix pour les enfants au sein du foyer. Souvent, si les enfants ne reçoivent pas d'amour et de soins à la maison, ils peuvent être plus enclins à partir et à trouver la camaraderie et la sécurité ailleurs. Les enfants qui ont été traumatisés à la maison peuvent être plus sensibles et enclins au conflit. Cependant, du point de vue des familles, elles peuvent aussi avoir des difficultés financières pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Les opportunités de génération de revenus peuvent donc contribuer à changer les récits des ménages sur la protection et à créer des espaces sûrs où les enfants peuvent vivre et grandir.

MYRAH OLOO

Pour faire écho à ce qui a été dit plus haut sur la réprimande des enfants par des châtements corporels, de telles formes de punition pendant les années de formation des enfants façonnent la façon dont ils perçoivent le pouvoir. En grandissant, les principaux acteurs de la vie d'un enfant sont ses parents et ses enseignants. Ce sont les personnes qu'il considère comme étant au-dessus de lui, en termes de pouvoir de décision. Ainsi, lorsque nous introduisons la violence dans ce contexte, nous associons violence et pouvoir.

De tels abus de pouvoir peuvent également être observés au niveau de la communauté lorsque la police agit violemment - renforçant une fois de plus l'idée de pouvoir et de violence.

Nous devons donc trouver un moyen d'apprendre à ces enfants qu'il existe une autre façon de se faire entendre et d'être vu. Les programmes qui apprennent aux enfants à s'engager et à débattre pacifiquement sont importants. Ils présentent aux enfants différents outils et ressources dans leur boîte à outils pour pouvoir exprimer leurs sentiments.

Nous devons également enseigner aux enfants la prise de décision et ses différents niveaux - dans la pièce, autour de la pièce et en dehors de la pièce - afin qu'ils puissent se reconnaître et reconnaître leur capacité d'action à chaque étape. Et du point de vue des décideurs, nous devons faire comprendre qu'il faut créer un espace à chaque étape pour que différentes voix puissent s'exprimer dans les discussions.

LAURA CLEAVE

Vous êtes tous de si fervents défenseurs des enfants et de leurs voix. Pourriez-vous nous parler de votre expérience et nous dire s'il y a eu un moment décisif dans votre vie où vous vous êtes sentie capable, en tant que jeune, de participer à la consolidation de la paix dans votre communauté?

ACHALEKE CHRISTIAN LEKE

Pour moi, j'ai grandi dans la violence et je l'ai vue de près. Je pense que le moment décisif de mon expérience a été celui où j'ai réalisé que j'avais quelque chose en moi qui était unique et qui pouvait être utile aux autres. Par exemple lorsque j'ai découvert mes compétences en théâtre. Ce fut un moment décisif lorsque je me suis rendu compte que les gens pouvaient trouver de la joie dans ce que j'avais à offrir.

J'ai vécu un autre moment déterminant dans ma vie, lorsque quelqu'un m'a montré le pardon et l'amour d'une manière différente. Lorsque j'étais en pensionnat, j'ai appris pourquoi l'enseignement par l'exemple peut être un outil si puissant. Nous devons nous efforcer de reconnaître les compétences et les capacités des enfants, car cela peut faire une différence pour eux à long terme et dans la façon dont ils se perçoivent. Parfois, les enfants subissent des traumatismes sans pour autant reconnaître qu'ils ont vécu une telle expérience. La présence de quelqu'un qui montre à cet enfant qu'il a de la valeur et que son existence a un sens est exceptionnellement importante.

J'ai déjà travaillé avec d'anciens membres de Boko Haram, ainsi qu'avec d'anciens séparatistes - des enfants aux jeunes en passant par les adultes. Nous avons besoin d'espaces où les gens sont capables de voir les choses différemment parce qu'ils sentent qu'ils ont quelque chose à offrir et qu'ils sont appréciés par ceux qui les entourent.

MYRAH OLOO

Pour moi, la vie m'a montré tant d'environnements et de lieux différents. Elle m'a aussi appris ce qu'est le privilège. Je suis née au Royaume-Uni et j'ai grandi au Kenya, et je me suis toujours considérée comme une passerelle pour soutenir les autres. Le fait d'avoir grandi dans deux pays différents m'a montré comment établir des relations avec des personnes issues de contextes différents. J'ai également appris que l'on peut toujours trouver des points communs avec les autres. Bien que des régions différentes puissent avoir des défis différents, chaque enfant a de la valeur et du potentiel. Ce que j'ai appris, c'est qu'il est possible d'aimer un pays, même si l'on reconnaît qu'il a des problèmes et des défauts. Et pour vraiment aimer un endroit, vous ne pouvez pas rester les bras croisés; vous devez travailler activement pour changer le terrain.

L'école que j'ai fréquentée nous a enseigné la charité et le don de soi. Je me souviens que nous avons fait un voyage à Samburu, qui se trouve dans le nord du Kenya. Là, j'ai conversé avec une fille appelée Frida. Elle m'a raconté que dans sa région natale, il y avait des razzias de bétail. Lors de l'une d'entre elles, quelques personnes de sa communauté avaient été tuées. Ils ont fait cela pour financer des campagnes politiques. Cela m'a brisé le cœur, parce que le gouvernement qui est censé protéger ces enfants et ces sociétés était celui qui les détruisait.

Malgré cela, Frida veut devenir avocate et s'impliquer dans le système judiciaire qui lui a fait du tort, afin de faire partie de la solution. Nous pouvons faire beaucoup pour soutenir des jeunes comme Frida. C'est là que je vois mon rôle. Les jeunes ont un tel potentiel. Nous devons veiller à leur offrir le bon environnement et la bonne plateforme.

ABDIKARIM HASSAN

La Somalie s'est désintégré dans un conflit lorsque j'étais très jeune. Mon père était un homme d'affaires. Il voyageait dans de nombreuses régions de Somalie, jusqu'à ce que le conflit se généralise. Plus de 30 ans de conflit civil ont fait que de nombreux jeunes, comme moi, ont grandi dans la violence. J'ai donc grandi avec le sentiment

que tout espoir avait été perdu pour la Somalie et pour toute notre génération de jeunes Somaliens.

Mais mon espoir a été restauré par la résilience des jeunes en Somalie, en particulier dans des régions comme Mogadiscio qui avaient été ravagées par le conflit. Malgré cette fragilité, les jeunes ont toujours relevé les manches et continué à construire un avenir meilleur. Je suis retourné en Somalie après mes études en 2011. J'étais inspiré de voir les jeunes se battre pour leurs droits d'aller à l'école, de poursuivre leurs études à l'université, de rechercher un bien-être supérieur à celui qui leur avait été fourni. Et j'ai été choqué par le fait que vous savez, ce sont des jeunes qui n'ont eu aucune forme de gouvernement. Ils n'ont pas eu un jour de tranquillité d'esprit après des années de bombardements. Ils ont aussi été forcés de migrer et de s'adapter.

À partir de ce moment-là, j'ai senti que l'espoir n'était pas perdu, et que je devais faire partie du processus de construction de la paix. À partir de là, j'ai commencé à travailler dans une école. Un autre moment déterminant pour moi, qui m'a conduit à Elman Peace Center, où j'ai travaillé pendant plus de six ans pour la protection et la réintégration des enfants.

Lorsque nous regardons l'effondrement d'un pays comme la Somalie, qui compte une si forte population de jeunes, cela devrait nous susciter l'espoir, pas l'inquiétude. Là où les enfants et les jeunes peuvent s'engager de manière plus significative, nous constaterons non seulement un avenir plus brillant pour eux, mais aussi pour leur pays.

Le comité consultatif des jeunes de K4P a été formé pour soutenir la perspective des jeunes à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants comme soldats. Il aide aussi à faire progresser le travail de prédiction et d'alerte précoce entrepris par l'Institut Dallaire. Depuis sa création, le Comité a fourni des conseils sur l'examen des 25 ans du programme CAAC par le RSSG pour les enfants et les conflits armés. Il a participé au balado pour les enfants, la paix et la sécurité de l'Institut Dallaire. Il a examiné la stratégie d'engagement des jeunes de l'Institut Dallaire. Enfin, il a organisé des laboratoires de recherche et facilité des dialogues de collaboration avec des partenaires clés. L'Institut Dallaire tient à remercier le Comité pour son engagement continu et pour son plaidoyer en faveur des droits des jeunes dans le monde entier.

Membres du comité consultatif des jeunes de K4P :

Laura Cleave – Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité, Canada

Ruth Frimpong – Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, Ghana

Bazilika Joan Lado – EVE, Organisation pour le développement des femmes au Sud-Soudan

Achaleke Christian Leke – Local Youth Corner Cameroon

Abdikarim Hassan – Consultant Juridique, Somalie

Myrah Oloo – ancienne élève des Giants of Africa, Kenya

Aubrey Marie Seader – Chercheuse sur les arts et la consolidation de la paix, États-Unis

Aisha Zannah – Future Prowess Islamic Foundation, Nigeria

Laura Cleave est conseillère en recherche et apprentissage à l'Institut Dallaire pour les enfants, la paix et la sécurité à Kigali, au Rwanda. Laura est la chercheuse principale et la coordinatrice du projet Knowledge for Prevention (K4P), qui se concentre sur le développement d'un système d'alerte précoce pour le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats. À ce titre, Laura préside la communauté de pratique K4P et le comité consultatif des jeunes de K4P. Elle contribue à la rédaction d'articles universitaires et politiques. Enfin, elle organise le symposium international annuel de l'Institut Dallaire qui cible la priorité accordée aux enfants dans les systèmes d'alerte précoce. Forte de plus de cinq ans d'expérience dans les domaines humanitaire et sans but lucratif, ainsi que dans le secteur public canadien, Laura a travaillé dans le monde entier. Notamment en Irlande, au Maroc, au Rwanda, en Corée du Sud et dans les territoires du Nord canadien, et a visité plus de 50 pays à ce jour. Elle est titulaire d'une maîtrise en études internationales sur la paix du Trinity College de Dublin.

Abdikarim Hassan est un consultant qui travaille avec la société civile et les agences gouvernementales pour créer un environnement favorable aux enfants en Somalie. Il a surtout travaillé avec le ministère de la Justice en tant que conseiller juridique principal, conseillant les institutions dans l'harmonisation juridique des lois de protection nécessaires. Avant d'occuper son poste actuel, Abdikarim a travaillé au Elman Peace Center en tant que responsable du programme de protection à Mogadiscio, en Somalie. Dans le cadre de ses fonctions, Abdikarim a supervisé le travail du Centre avec les enfants associés aux forces et groupes armés (CAFAAG) afin de faciliter efficacement la démobilisation, le désarmement et la réintégration (DDR) des bénéficiaires d'Elman Peace Center dans la vie civile. Abdikarim est diplômé en droit de la Loyola University Chicago School of Law. Il est un expert internationalement reconnu pour les approches communautaires de réintégration dans un conflit armé où aucun accord de paix n'a encore été conclu. Il a également travaillé dans des pays du bassin du lac Tchad confrontés à un conflit similaire à celui de la Somalie. Abdikarim poursuit actuellement des recherches de troisième cycle sur le paysage juridique affectant les processus de DDR. Il donne également des cours sur la législation relative aux droits de l'homme dans différentes universités de Somalie.

Myrah Oloo est une jeune dirigeante et une ancienne élève du programme Giants of Africa. Elle croit fermement au soutien et à l'autonomisation des jeunes en Afrique. Elle s'est adaptée à un rôle de facilitatrice et de porte-parole de la prochaine génération de faiseurs de changement. Myrah, originaire du Kenya, étudie actuellement au Royaume-Uni. Son rêve est de devenir un jour présidente du Kenya.

Achaleke Christian Leke est un expert de la consolidation de la paix, de l'extrémisme violent et du développement international. Originaire du Cameroun, il a 15 ans d'expérience en tant que praticien et universitaire. Sa passion pour la paix lui a été inspirée par son enfance passée à Fiango Kumba, connue pour sa criminalité et sa violence. Les réalités de la violence l'ont poussé à construire des communautés sans violence avec les jeunes en première ligne.

Il occupe actuellement le poste de directeur exécutif de Local Youth Corner Cameroon, une organisation de construction de la paix dirigée par des jeunes et basée au Cameroun. Il a récemment été nommé par l'Union africaine comme jeune ambassadeur de la paix pour la région d'Afrique centrale. L'expérience d'Achaleke en tant que praticien, chercheur et universitaire lui a donné l'occasion unique de contribuer aux conversations et initiatives locales, nationales et mondiales. Elle lui a permis de mettre en œuvre plus de 600 projets sur l'autonomisation des jeunes, la consolidation de la paix, la lutte contre l'extrémisme violent et le développement durable.

Il a été nommé trois fois dans la liste des 100 jeunes Africains les plus influents; nommé UNESCO Reallife Hero, 2020; décoré comme le lauréat du Prix de la paix du Luxembourg en 2018; nommé le jeune Camerounais le plus influent en 2016; nommé la jeune personne du Commonwealth de l'année 2016 et reçu par S.M. la reine Elizabeth II.

L'institut Dallaire pour les enfants,
la paix et la sécurité

Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Canada B3H 4R2

Email: dallaireinfo@dallaireinstitute.org
Numéro de téléphone: 1 902 494 6637
www.dallaireinstitute.org

Numéro d'enregistrement
d'organisme de bienfaisance:
BN88680 6561 RR0001

